

Das ist eine digitale Ausgabe von / This is a digital edition of

Hallof, Klaus

Alte und neue Inschriften aus Olympia III.

aus / from

Chiron: Mitteilungen der Kommission für Alte Geschichte und Epigraphik des Deutschen Archäologischen Instituts., 51 (2021). 99-122

DOI: https://doi.org/10.34780/2k39-6d92

Herausgebende Institution / Publisher: Deutsches Archäologisches Institut

Copyright (Digital Edition) © 2022 Deutsches Archäologisches Institut

Deutsches Archäologisches Institut, Zentrale, Podbielskiallee 69–71, 14195 Berlin, Tel: +49 30 187711-0

Email: info@dainst.de | Web: https://www.dainst.org

Nutzungsbedingungen: Mit dem Herunterladen erkennen Sie die Nutzungsbedingungen (https://publications.dainst.org/terms-of-use) von iDAI publications an. Sofern in dem Dokument nichts anderes ausdrücklich vermerkt ist, gelten folgende Nutzungsbedingungen: Die Nutzung der Inhalte ist ausschließlich privaten Nutzerinnen / Nutzern für den eigenen wissenschaftlichen und sonstigen privaten Gebrauch gestattet. Sämtliche Texte, Bilder und sonstige Inhalte in diesem Dokument unterliegen dem Schutz des Urheberrechts gemäß dem Urheberrechtsgesetz der Bundesrepublik Deutschland. Die Inhalte können von Ihnen nur dann genutzt und vervielfältigt werden, wenn Ihnen dies im Einzelfall durch den Rechteinhaber oder die Schrankenregelungen des Urheberrechts gestattet ist. Jede Art der Nutzung zu gewerblichen Zwecken ist untersagt. Zu den Möglichkeiten einer Lizensierung von Nutzungsrechten wenden Sie sich bitte direkt an die verantwortlichen Herausgeberinnen/Herausgeber der entsprechenden Publikationsorgane oder an die Online-Redaktion des Deutschen Archäologischen Instituts (info@dainst.de). Etwaige davon abweichende Lizenzbedingungen sind im Abbildungsnachweis vermerkt.

Terms of use: By downloading you accept the terms of use (https://publications.dainst.org/terms-of-use) of iDAI.publications. Unless otherwise stated in the document, the following terms of use are applicable: All materials including texts, articles, images and other content contained in this document are subject to the German copyright. The contents are for personal use only and may only be reproduced or made accessible to third parties if you have gained permission from the copyright owner. Any form of commercial use is expressly prohibited. When seeking the granting of licenses of use or permission to reproduce any kind of material please contact the responsible editors of the publications or contact the Deutsches Archäologisches Institut (info@dainst.de). Any deviating terms of use are indicated in the credits.

CHIRON

MITTEILUNGEN
DER KOMMISSION FÜR
ALTE GESCHICHTE UND
EPIGRAPHIK
DES DEUTSCHEN
ARCHÄOLOGISCHEN
INSTITUTS

Sonderdruck aus Band 51 · 2021



DE GRUYTER

Inhalt des 51. Bandes (2021)

- Francisco Arias de Haro Borja Díaz Ariño Alejandra Guzmán Almagro, Una nueva *defixio* latina conservada en el Museo Arqueológico de Linares (Jaén, España) y las *defixiones* con forma de *tabula ansata*
- NICOLAI FUTÁS, Eubulos jenseits von Isokrates und Xenophon. Eine Neubewertung im Kontext fiskal- und gesellschaftspolitischer Umbrüche im spätklassischen Athen
- TIBOR GRÜLL, «With spiritual writings and Homeric words». A Hypsistarian soothsayer in fourth-century Phrygia
- KLAUS HALLOF, Alte und neue Inschriften aus Olympia III
- SOPHIE MINON, La langue de la sentence des trois juges de Pellana: une *koina* diplomatique achéenne faiblement éléisée
- Peter Thonemann, Estates and the Land in Hellenistic Asia Minor: An Estate Near Antioch on the Maeander
- HANS-ULRICH WIEMER, Coinage and Currency in Ostrogothic Italy: Did Theoderic and his successors have an economic or monetary policy?
- JEROEN W. P. WIJNENDAELE MICHAEL P. HANAGHAN, Constantius *heros* (ILCV 66) An elegiac testimony on the decline of the Late Roman West
- REINHARD WOLTERS, Gab es eine Finanzkrise in den späten Jahren des Augustus? Münzprägung, Soldaten und Finanzströme im frühen Prinzipat
- MICHAEL WÖRRLE, Epigraphische Forschungen zur Geschichte Lykiens XIII: Die Weinbergstiftung eines ptolemäischen Burgkommandanten von Limyra
- BERNHARD WOYTEK, Die *clades Lolliana*, eine übersehene Legendenvariante auf Denaren des Augustus und das Gelübde *pro salute et reditu* des Jahres 16 v. Chr.

SOPHIE MINON

La langue de la sentence des trois juges de Pellana: une *koina* diplomatique achéenne faiblement éléisée

Nous ne reviendrons pas ici sur les arguments donnés dans l'editio princeps de la tablette de bronze d'Olympie, publiée par KLAUS HALLOF dans l'article qui pré-

À ce texte, dont les dispositions juridiques ont la densité laconique caractéristique de l'époque archaïque et de l'inscription sur tablettes de bronze, et cela dans un mélange de deux dialectes bien différents de l'attique, il n'a été possible de donner sens que grâce à la collaboration étroite entre épigraphistes historiens, juristes et linguistes. Cette démarche exemplaire a été celle de KLAUS HALLOF, et CHRISTOF SCHULER y a apporté sa contribution en en accueillant les résultats dans Chiron: que chacun d'eux soit ici vivement remercié ainsi que les experts de la revue. De leur côté, James Clackson et Jean-Mathieu Carbon ont récemment publié un calendrier de fêtes arcadien archaïque dans Kernos, après en avoir fait circuler le texte. L'interprétation des documents épigraphiques ne peut être menée de façon rigoureuse qu'à ce prix, et cela concerne du reste tout texte, y compris en koinè. Il est nécessaire que suffisamment de linguistes, notamment de dialectologues, continuent à être formés et à être ensuite recrutés sur des postes universitaires stables, pour que des collaborations aussi fructueuses scientifiquement restent possibles et puissent se multiplier. Elles permettront ainsi de faire progresser à la fois l'interprétation des textes, l'histoire et la dialectologie elle-même. Mes remerciements s'étendent à Laurent Dubois, à Matilde Garré, à Gérard Genevrois et à Denis Rousset (École pratique des Hautes Études, Paris).

Abréviations:

BECHTEL, GD II = F. BECHTEL, Die griechischen Dialekte II, 1923.

Buck, GD = C. D. Buck, The Greek Dialects. Grammar. Selected Inscriptions. Glossary, 1955. IED = S. Minon, Les inscriptions éléennes dialectales (VIe–IIe siècle avant J.-C.), 2007.

LEJEUNE, Phonétique = M. LEJEUNE, Phonétique historique du mycénien et du grec ancien, 1972.

MÉNDEZ DOSUNA, Gramática = J. MÉNDEZ DOSUNA, Los dialectos dorios del Noroeste. Gramática y estudio dialectal, 1985.

Méndez Dosuna, Achaean = J. Méndez Dosuna, Achaean, in G. K. Giannakis (éd.), Encyclopedia of Ancient Greek Language and Linguistics I, 2014, p. 19–22.

NIETO IZQUIERDO, Gramática = E. NIETO IZQUIERDO, Gramática de las inscripciones de la Argolide, Diss. Madrid 2008 (https://eprints.ucm.es/id/eprint/8475/1/T30692.pdf).

NIETO IZQUIERDO, L'Argolide = E. NIETO IZQUIERDO, L'Argolide, 2019.

SIEWERT, Opfervorschrift = P. SIEWERT, Hocharchaische Opfervorschrift für Kronos-Fest in Olympia (BrU 7), Tyche 32, 2017, 189–223.

Pour les autres abréviations, voir la liste de l'AIEGL, (https://www.aiegl.org/resources.html). Nota bene: les datations, pour la plupart, avant notre ère, sont indiquées suivant le format e.g. 4^a , pour IV c s. avant notre ère.

cède,¹ concernant l'identification des parties en présence, qui nous ont permis d'écarter facilement l'hypothèse que les juges soient des Pellanéens de Laconie plutôt que d'Achaïe: c'est donc sans hésitation que notre enquête portera à présent sur l'évaluation des parts respectives d'achéen et d'éléen, dans ce texte assurément à la fois gravé et affiché à Olympie, sanctuaire des Éléens. Sera faite ici la synthèse des éléments dialectaux fournis au fil du commentaire de l'édition de l'inscription.

Dans ce contexte de relations diplomatiques entre cités, l'étude de la communication interdialectale doit partir des traits de la langue du texte étudié, en tenant compte du fait qu'ils peuvent superficiellement refléter le parler du graveur et son degré de maîtrise de l'écrit, et sans négliger les motivations qui les ont suscités, c'est-à-dire le parti pris des rédacteurs. Ce serait fausser la perspective que de se représenter une phase de rédaction éléenne dont l'une des motivations aurait été d'éléiser la version achéenne des décisions des juges pellanéens. Ce sont les juges qui ont rédigé leur texte, à partir de leur dialecte vernaculaire achéen oriental de Pellana, probablement peu différent du dorien doux parlé à Sicyone (précisément à l'origine de la future *koina* dite (achéenne) et à Corinthe, ainsi qu'à Cléonée avant la période de la mainmise argienne sur le sanctuaire de Némée.² Je pose en effet comme hypothèse de travail le principe de la coexistence en achéen d'Achaïe même de deux variétés au moins: l'une, orientale, correspondant à l'étroite plaine qui borde le golfe de Corinthe, de Pellana à Aigion, en passant par Aigeira et Aigai,³ de type *mitior* sans relation étroite avec le dorien nord-occidental,⁴ avec de rares éléments de coloration prédorienne, seulement

¹ Kl. Hallof, Alte und neue Inschriften aus Olympia III. 6. Eine Bronzetafel aus Olympia mit dem Beschluss der τρισδικασστἕρες aus Pellene, supra, p. 99–122.

² Rares illustrations anciennes de ce dorien ‹doux› péloponnésien: loi sacrée boustrophédon de Cléonée (SEG 25, 358, 6ª) avec l'infinitif εἷμεν récurrent qui témoigne, comme à Corinthe, de la fusion réalisée entre l'ancienne diphtongue */ei/ et le /e:/ issu du premier allongement compensatoire (traitement de *-sm-) et de leur aboutissement commun [e:], voire [i:], comme paraissent l'illustrer les exemples de ἰμί dans deux dédicaces de ca 500 trouvées à Olympie: το Διρός ἰμί (SEG 11, 1232 et 35, 380 [attribué à un atelier ‹argien› ed. pr. W. Fuchs]), qui pourraient provenir de la même zone puisque ἰμί n'est pas argien (Nieto Izquierdo, Gramática, p. 68, conclut un peu gratuitement à une erreur IMI au lieu de EMI). Autre exemple, peutêtre néméen, SEG 26, 419, ca 525 (*w intervocalique dans ἐποίγεσε, l.1, aspiration, y compris dans Μηείδ[ονος -], l.4, et cette fois ἐμί, l.3); voir aussi SEG 28, 391, dédicace à Zeus de Némée, ca 500: Το Διὸς εἰμὶ το Νεμέαι, et SEG 30, 351, consécration d'un autel de ca 400: Διρὸς ἐνοιταρ[χ]ίου, cf. Ε. ΝΙΕΤΟ IZQUIERDO, Notas sobre el dialecto de Cleonas y Nemea, Habis 42, 2011, p. 35–43. Pour des exemples corinthiens de ἰμί, cf. R. Wachter, Non-Attic Vase Inscr., 2001, Cor Gr 23, 6ª, p. 117 et § 219, et LSAG², p. 131, n° 23, pl. 20, 6ª. Sur l'évanescence du *w intervocalique à Némée et en achéen, cf. ici A.I.a.6.

³ Voir la présentation quadripartite de l'Achaïe dans M. H. Hansen – T. H. Nielsen, Inventory of Archaic and Classical Poleis, 2004: C. Morgan – J. M. Hall, Achaia, I. The Region, p. 472. Pour la localisation sur une carte de cette bande côtière entre Pellana et Aigion, voir R. J. A. Talbert et alii, Barrington Atlas of the Greek and Roman world, 2000, pl. 58, D-C1.

⁴ Voir Méndez Dosuna, Achaean, p. 20: «not closely related to Northwest Doric» and «the mother city [Aigion] may have preserved the original 7 vowel-system while the colonies are

par ailleurs attestés en lesbien.⁵ L'autre, occidentale, celle des cités principalement de Dymè et de Patrai, qui sont situées dans la partie septentrionale de la plaine dont le centre et le sud sont occupés par l'Élide, au dorien peut-être plus proche de l'éléen, en tout cas *severior*.⁶

En tant que moyen terme entre dorien nord-occidental et corinthien, l'achéen⁷ doux de Pellana devait être suffisamment proche de l'éléen, lui-même entre dorien

more likely to have merged high and low mid vowels under the influence of neighboring dialects. The situation is reminiscent of the contrast between metropolitan and colonial Locrian».

- ⁵ La seule inscription ancienne de Pellana, A. Rizakis, Achaïe III, 2008, n° 186, p. 261 (ph. pl. LIII), est la dédicace sur un serpent de bronze à Zeus Meilichios, datée du 5ª: Ἰαρὸς ἐμὶ τῦ Μελλιχίῦ τῦ Πελάναι, avec la forme inattendue du radical que l'on attendrait sous la forme soit Μειλ-, en dorien doux (ainsi à Aigion, Achaïe III, n° 118, décret du koinon du 3ª; de même à Trézène, IG IV 783; en Phocide, IG IX 1, 100, 3ª) comme aussi en arcadien (IG V 2, 38, 4ª), en béotien (e.g. IG VII 3169, 3ª), en thessalien (e.g. IG IX 2, 578, 2ª) et en attique; soit Μηλ- en dorien sévère (à Métaponte, colonie achéenne susceptible d'avoir son dialecte influencé par le dorien sévère de ses voisines Tarente et Héraclée, SEG 38, 997, 4/3ª; à Lato, en Crète, I.Cret. I, XVI 29, 2ª; à Théra, IG XII 3, 406; à Cyrène, SEG 9, 328, 4ª, etc.). On n'attend d'équivalent qu'en lesbien (R. Hodot, Le dialecte éolien d'Asie, 1990, p. 88: *-In- > -Il- στάλλαι, Aigai, 3ª). Lejeune, Phonétique, § 152, postule de même lesb. βολλᾶ < *βολνᾶ, μελλιχιος < *meln- «adoucir», cf. Lat. mel, mellis, Lit. malóne «pitié» (R. ΒΕΕΚΕS, Etymological Dictionary of Greek, 2010, s.v.). Signalons qu'une consécration de Dymè, cette fois, Achaïe III, n° 11, 4ª, porte: θεοκολῆον Άγησὼ</p>
- ⁶ Le postulat de L. Dubois, I.dial. Grande Grèce II, 2002, p. 6: «Contrairement à ce qu'exposait Bechtel [GD II, p. 874s.], on peut aujourd'hui affirmer que le dialecte achéen participe de la «doris severior» demande sans doute à être nuancé. Il se fonde notamment sur la forme Μηλιχία de son n° 47, à Métaponte, et sur les infinitifs πωλῆν, n° 98, Crotone, 4ª, et αὐλῆν, dans la loi sacrée de Dymè (Dial. graec. ex. 429, 3a), qui peuvent être, certes, considérés tous deux comme severior mais non nécessairement représentatifs pour autant de l'achéen métropolitain dans son ensemble, cf. déjà note précédente pour Métaponte. Il exploite aussi le règlement de frontières trouvé près de Dymè, 3ª, publié par J. BINGEN (Inscriptions du Péloponnèse, BCH 77, 1953, p. 616-618) qui est rédigé en dorien doux, mais avec les noms des juges Δυμαῖοι à désinences severior. Or ces différents éléments pourraient en fait corroborer l'hypothèse de la coexistence de deux variétés d'achéen. Signalons en outre que dans la liste de proxènes de Cleitor, IG V 2, 368, 3ª, qui présente leurs ethniques au nom. pl. orthographiés en principe conformément à l'orthographe dialectale de chaque cité, au radical comme dans leur désinence, la finale de la septentrionale Πατρῆς, l.31, contraste avec celle de l'orientale Πελλανεῖς, l.92. Il est vrai qu'un traité entre la ligue achéenne et Coronée, fin 4ª, RIZAKIS, Achaïe III, n° 120, l.10, présente cette fois Πατρεῖς, mais dans le contexte dorien doux de la ligue achéenne (ἄ τε βουλ[λὰ] τῶν Άχα[ιῶν], 1.3).
- ⁷ Cf. Méndez Dosuna, Achaean: absence en achéen (entendu par lui au sens large) des traits dialectaux nord-occidentaux *st* pour *sth, *ar* vs. *er*, dat. sg. thématique en -οι, dat. pl. athématique en -οις, participe médio-passif en -είμενος et ἐν + acc.; cela explique qu'il n'ait pas traité de ce dialecte dans sa Gramática. Voir aussi l'étude approfondie qu'il en a donnée ailleurs: En torno al dialecto de Acaya y sus colonias en la Magna Grecia, Minerva 5, 1991, p. 27–56. En théorie, les isoglosses nord-occidentales n'étant pas négligeables en éléen, il serait surprenant, en vertu du *continuum* linguistique attendu entre les rives Nord et Sud du golfe de Corinthe, que le dialecte achéen occidental, c'est-à-dire celui des cités de Dymè et Patrai situées exactement au

nord-occidental et dorien sévère (dont le type canonique est le laconien) pour qu'il n'ait guère été nécessaire aux juges de l'édulcorer pour se faire comprendre des Éléens de Lédrinoi. L'art de la négociation diplomatique entre parties de statut équivalent, comme il semble que ce soit ici le cas entre les deux cités, comprend en effet, avant l'époque de la koinè, une forme de négociation ou compromis linguistique, qui suppose d'aller l'un vers l'autre sur ce terrain aussi, c'est-à-dire de renoncer, de part et d'autre, aux traits les plus typiques de chacun des dialectes en présence pour user d'une langue commune ou supradialectale; le continuum fréquent entre dialectes voisins rend le plus souvent aisé de trouver un terrain d'entente. La pratique diplomatique prélude ainsi, comme le montre ce premier exemple d'intervention de juges étrangers dans une cité à l'époque archaïque, à l'élaboration de ce qui prendra ensuite la forme des koinai d'époque hellénistique que nous connaissons, notamment la koina achéenne développée à l'instigation d'Aratos à Sicyone.

Parmi les textes éléens eux-mêmes, le décret IED 29 daté entre 399 et 369, par lequel les Triphyliens octroient droit de cité et exemption de taxes à trois individus d'origine ethnique non explicitée, est rédigé dans une forme de dorien supradialectal (πολιτηίαν, ἔδωκαν, dat. sg. thématique en -ωι) expurgé de tout éléisme (Πύρ-ωι au

Nord de l'Élide, ait été exempt de toute isoglosse de ce type, et cela à supposer même que l'Achaïe ait été plus anciennement peuplée de locuteurs aux parlers prédoriens, comme des traces pourraient en être conservées, cf. note 5.

- 8 J'ai montré de même à propos d'arbitrages argiens (dorien «moyen») entre deux cités crétoises (dorien «sévère») la quasi-absence d'édulcoration du dialecte de la cité arbitre, cf. S. MINON, La communication interdialectale au milieu du V° s. av. J.-C. Argien et crétois dans les deux règlements argiens des relations entre Cnossos et Tylissos, in M. Hatzopoulos (éd.), Φωνῆς χαρακτήρ ἐθνικός, 2007, p. 169–210.
- 9 Voir cependant p. 127, à propos de la l.5, la question de l'identification de la πόλις comme celle d'Élis ou de Lédrinoi.
- Voir E. Crespo, Diffusion de l'attique et expansion de *koinai* dans le Péloponnèse (1re moitié du IVe s. av. J.-C.), in S. Minon (éd.), Diffusion de l'attique et expansion des *koinai* dans le Péloponnèse et en Grèce centrale, 2014, p. 57–68, qui met en évidence à cette période l'emploi de l'attique comme langue diplomatique dans le Péloponnèse, la rivalité avec Sparte ayant conduit Athènes à intervenir dans les affaires politiques de cette région dès après les guerres médiques. Le compromis peut prendre différentes formes: l'affectation topique de chacun des dialectes, comme IG V 2, 1, ca 370, décret de la confédération arcadienne en l'honneur de l'Athénien Philarchos, qui est rédigé dans le dialecte de l'honorandus, avec cependant la liste des δαμιοργοί en arcadien (p. 61); l'emploi de l'attique seul, comme IG IV 556, ca 362, la réponse du congrès des États grecs réunis à Argos aux satrapes, où c'est la langue la plus représentative du grec qui a été choisie pour communiquer hors domaine grec (p. 62); ou encore la création d'une langue hybride, qui «témoigne de l'édulcoration des dialectes des communautés contractantes», comme dans les deux traités d'alliances trouvés à Olympie sur la même stèle (SEG 49, 466, 365/364ª), l'un, entre la confédération arcadienne et Pisa et l'Akroréia, l'autre, entre Pisa, Sicyone et Messène (p. 64).
- Voir dans le même volume collectif (note précédente) L. Dubois, Dialecte et langues communes en Arcadie, à l'époque hellénistique, p. 88.

lieu de *Πύροι, γένει au lieu de γενεᾶι ou γόνοι, au profit de formes convergentes). 12 En revanche, en IED 22, ca 450/425, décisions concernant les affaires des Skillontiens prises par les Éléens à la suite, comme dans le présent jugement, d'une forme de stasis, le dialecte et le formulaire presque exclusivement éléens 13 s'expliquent par la différence de statut entre les deux communautés: Skillous a toute chance d'avoir été périèque d'Élis comme en témoignent notamment la consécration des amendes au trésor du sanctuaire de Zeus administré à cette période par les Éléens et l'affichage de l'inscription à Olympie. S'il en allait de même pour les Lédrinoi à l'époque du jugement des Pellanéens, la π óλις mentionnée l.5 pourrait être alors celle d'Élis, et ce serait l'équivalence de statut entre cette dernière et Pellana qui justifierait la forme de négociation linguistique dont nous observons les résultats.

Notre objectif sera donc de tenter de discerner le type de compromis linguistique ici mis en œuvre parmi ceux qu'a identifiés E. Crespo dans les textes péloponnésiens du 4ª, en particulier éléens. La difficulté réside, bien sûr, dans la connaissance limitée que nous avons de l'achéen. Par nécessité, l'approche sera donc essentiellement déductive: elle consistera à appréhender l'achéen en partant de l'éléen mieux connu. Sera passé au crible chaque type de trait rencontré (A. Graphique, phonétique et phonologique; B. Morphologique; C. Syntaxique et D. Lexical ou formulaire) de façon à pouvoir distinguer:

- I. Traits en principe non achéens:
 - a) éléens distinctifs;
 - b) éléens non distinctifs.14
- II. Traits éléens, susceptibles d'avoir été communs notamment aux deux dialectes, i.e. supradialectaux.
- III. Traits non éléens, par conséquent ici imputables:
 - a) soit à l'achéen de Pellana:
 - b) soit à une koina achéenne préexistante, voire créée à cette occasion.

Nota bene: à l'intérieur de chaque catégorie, seront chaque fois signalées par le label Incohérence toute anomalie témoignant d'interférences entre les deux systèmes en présence.

¹² Exemple également cité par CRESPO, loc. cit. (note 10), p. 65.

 $^{^{13}}$ Seul pourrait à la rigueur détonner [πο] ιρέοι, l.18 vs. ποιέοι, l.9, qui est le seul exemple de conservation de *w intervocalique dans les inscriptions éléennes.

¹⁴ Sur la suggestion d'un expert, signalons que cette catégorie (b) de traits, communs à l'éléen et aux dialectes soit doriens nord-occidentaux, soit plus largement doriens, représente, en commun avec la catégorie suivante des traits supradialectaux (II), la marge de négociation interdialectale qui contribue à rendre la communication optimale.

Par commodité, je redonne ici, suivi d'une traduction en français, le texte de l'inscription: les points sur lesquels je m'écarte de l'editio princeps sont signalés dans l'apparat critique.

ca 475-450a. δοκιμία τοῖς Πελλανέσι τρισδικασστέρεσι: ὄκκαι καζικία γέναται, μὲ θοινάζεν μεδὲ συναλδαν ποιξεν μεδ' ὅπλα συνφάρεν μεδε σκαλείεν σκάλαν μεδεμίαν έταριτικάν μεδ' έπὶ μάντι θύεν μαδένα αὶ μἐπὶ τοῖς δαμοσίοις τᾶς πόλιος αὶ δέ τις ταύτον ποιξέο-5 ι, τὸν μὲν ἀρχαγὸν ϝάρρεν, τὰ δ' αὐτο δαμευτεμεν πο' το Διὸς τόλυνπίο, τὰ[ς μ]εγίστας χόρας ἐν τρες ἄνδρες, τὸ{ς} δὲ λοιπὸν ἐν πέντε ἄνδρες ἀποτεῖσαι ζέκα μνᾶς ξέκαστον τὸς δὲ λοιπὸς πάντες ὄσοι συννεῖαν ἀποτεῖσαι μνᾶν ϝέκαστον ἀργυρος τὰς δε ζαμίας πάνθας καθυτας ἔμεν το Διὸς τόλυνπίο ἐπὶ (ταύτε) ἔ μόλοιαν 10 τοὶ δικαστέρες ἢ ἀπορείποιαν, μὲ μολέσαι αἰ δέ τις τὸ γράφος ταῦτο καζαλέοιτο καὶ ὀποίαι τέχναι καὶ μαχανᾶι εὐρόμενοι κα[ζ]ικέοντι τοὶ ξένοι Τιμαῖος, Πίθακος, Δεξξικλες ἐν τοι μεγίστοι ἔχεσαι τον ταύτε ἐγραπένον αἰ δέ τις τον Κιλικικον δικάζοιτο, αἰ δὲ δικάζοι καὶ δι' ὁ προ λόγον ευρόμες, ἐν τοι μεγίσστοι ἔχεσαι τον ταύτε έγραπένον, αἰ δὲ ξένος, αἰ δὲ Fασστός τὰ δὲ κατεδίκαξαν τοὶ Πελλανες τοῖς Λεδρίνοις, ἐπ[ίν]ομα καὶ τέλεια ἔμεν ở δὲ πίναξ ἆ ἰαρὸς το Διός.

2 sic potius quam ὄκκαι κ' ἀ ζικία aut κ' ἀζικία Hallof et Minon (cf. infra, D.III.a.3) || 10 ἐπὶ (ταύτξ) ἔ μόλοιαν Minon (cf. C.II.2: Incohérence) potius quam ἐπὶ ἔ μολοῖαν, uel μολ<έ>οιαν Hallof || 12 εὐρόμενοι κᾳ[ζ]ικέδντι Minon (non le sigma éléen, mais l'iota achéen, cf. A: Incohérence) potius quam εὐρόμενος κᾳ[ζ]ικέδντι Hallof || 18 πίναξ ἄ Minon (cf. C.II.4: Incohérence) potius quam πίναξ <ἔ>α Hallof.

«Sentence des trois juges de Pellana:

Même lorsque la condamnation aura eu lieu (= Même après condamnation), interdiction de faire des banquets sacrificiels, de battre les céréales ensemble, de porter les armes ensemble, de sarcler aucune terre de l'hétairie et, pour quiconque, de sacrifier sous la responsabilité d'un devin, ⁵sinon sous celle des (devins) publics de la cité.

Au cas où l'on commettrait (l'une) de ces (infractions), que l'instigateur soit banni et que ses biens soient confisqués au nom de Zeus l'Olympien: que (la confiscation), pour les plus grands domaines (soit confiée) à trois hommes, et pour le reste, à cinq hommes. Que chacun paie dix mines. Que tous les autres qui seraient complices paient chacun une mine d'argent. ¹⁰Et que toutes les amendes soient consacrées à Zeus l'Olympien.

Jusqu'à ce que les juges viennent ou s'expriment, ne pas procéder.

Si quelqu'un endommageait cette inscription et qu'après avoir prouvé par quels moyens et (quels) subterfuges (il l'a fait), les (juges) étrangers Timaios, Pithakos et Dexxiclès le condamnent: qu'il (le coupable) soit passible de la plus lourde des peines ci-inscrites.

Si l'un des Kilikikoi intentait une action, ¹⁵s'il y avait procès et que nous trouvions par quel biais et quel discours (il l'a fait): qu'il (le coupable) soit passible de la plus lourde des peines ci-inscrites – qu'il soit étranger ou citoyen.

Que les condamnations qu'ont prononcées les Pellanéens en faveur des Lédrinoi soient toutes conformes à la loi et valides.

Que la tablette soit (propriété) sacrée de Zeus.»

A. Système graphique, phonétique et phonologie

Incohérence d'ordre graphique: Sans entrer à nouveau dans le détail de la forme des lettres (Hallof, p. 100), contentons-nous de signaler ici que l'alphabet employé offre l'apparence homogène de l'alphabet éléen, caractérisé par l'exclusivité, par rapport à ses homologues laconien et arcadien dont il est très proche, du gamma de forme C (vs. C laconien) et du sigma à trois branches, C (vs. C arcadien). La seule différence significative avec l'alphabet achéen consiste en la forme d'iota: I en éléen et C en achéen, qui est la caractéristique par excellence à la fois de cet alphabet et de celui de Corinthe, et se trouve précisément coïncider avec la forme du sigma éléen; c'est corrélativement san, de forme C0, qui est employé avec la valeur de sigma en achéen, emploi que ce dialecte a brièvement partagé avec l'éléen comme l'illustre le plus ancien texte de la ville d'Élis et du corpus éléen, IED 1, ca 550 (?).

HALLOF a fait remarquer le problème de syntaxe créé par l'interprétation de εὐρόμενος, l. 12, comme un nominatif singulier si la lettre finale doit bien être identifiée avec le sigma éléen: or ce problème s'évanouit si l'on accepte de lire à la place εὐρόμενοι, avec l'iota achéen. Une telle interférence graphique, si isolée soit-elle, paraît indiquer que le graveur éléen travaillait à Olympie à partir d'(une copie faite d'après) un original en lettres achéennes.

A.I. Traits en principe non achéens

A.I.a. Traits éléens distinctifs

A.I.a.1. Ouverture presque exclusivement éléenne de */ε:/ ancien en [ä:], noté tantôt A, tantôt E: A seulement dans γένᾶται, l.2, μᾶδένἄ, l.4 et ἄ, l.18, vs. τρισδικασστέρεσι, l.1 et l.11, δικαστέρες, μὲ, l.2 et 11, μεδέ (x 4), μεδεμίαν, l.3–4, ễ, l.10, ἒ, l.11 et 15, μολέσαι, l.11, ἐγραπένον, l.14 et 16.\(^{17}\) La notation de ce phénomène phonétique est suffisamment sporadique ici et circonscrite au début et à la fin du texte

¹⁵ Cf. LSAG², p. 183 (alphabet laconien) et p. 206 (Arkadia, Elis).

¹⁶ LSAG², ⟨The Achaean colonies⟩, p. 248. L'iota achéen est aussi attesté dans trois inscriptions arcadiennes, dont deux peuvent venir de Phénéos, en bordure de l'Achaïe, à la hauteur d'Aigion et Aigeira (p. 207).

¹⁷ Cas douteux: καζαλέοιτο, l. 12, dont le /a:/ serait étymologique, cf. IED II, p. 288, n. 4.

pour pouvoir être imputée au graveur ou à la prononciation d'un acolyte de son atelier qui lui dictait son texte, et être par conséquent considérée comme ne relevant pas de l'achéen de Pellana.

Cependant, un vase d'Ithaque du 7^a (IG IX 1^2 , 1680) porte ποίᾶσε: or, l'alphabet est achéen. Et une métope du Trésor des Sicyoniens à Olympie porte peinte la forme Όρφάς du nom d'Orphée, le plus communément Όρφεύς, à variante éléo-sicyonienne *Όρφής ici sous-jacente. Ce trait aréal aurait-il été, en définitive, commun à l'éléen et à l'achéen? 19

A.I.a.2. Ouverture de /ĕ/ bref en [ä]²⁰ dans la désinence de 3º pl. d'optatif, en -αν au lieu de -εν en partie conditionnée à l'intérieur du paradigme par le trait précédent: μόλοιαν, l.10, ἀπογείποιαν, l.11.

INCOHÉRENCE: mais συννεῖαν, l.9, est incohérent à la fois en éléen, où l'on attend -ειεν vs. -εἄν comme au singulier εἴε̄ vs. ἔᾱ, et en achéen, où l'on a comme ailleurs -ειεν.²¹ Cependant, comme le redoublement de la consonne finale du préverbe est inédit en éléen, et guère mieux représenté ailleurs,²² et qu'il fait écho de façon cohérente aux autres notations ambisyllabiques de l'inscription (A.III.5), elles aussi fort peu représentées en éléen, la forme pourrait être ici imputable à l'achéen, hormis la désinence au vocalisme éléen: d'où une forme mixte Ach. συννει- + -αν Él. La géminée de συνν- résulterait d'une hypercorrection phonétique: insistance à l'oral sur la syllabation étymologique, qui faisait presque entendre une géminée: [sunⁿ#ei-(j)an], distincte du découpage syllabique le plus courant [su-nei-(j)an].²³ Ce sont là les traces de la pratique épigraphique: le graveur gravait en épelant ou sous la dictée; l'alpha de -ἄν suppose de même, dans le cas de ce texte étranger (ni le rédacteur ni le graveur ne peuvent être soupçonnés s'inspirer de l'orthographe de textes publics éléens plus

¹⁸ Cf. IED II, p. 288, n. 5.

¹⁹ H. Krahe, Illyrisches. 4. Zum Wandel ē > ā im Eleischen, Glotta 22, 1934, p. 122–125, y voyait la même évolution phonétique qu'en illyrien. Ajoutons des exemples à Tarente transmis par la tradition pseudo-archytéenne, S. Minon, Dialectalisation et pseudépigraphie philosophique: la dorisation de la *koinè* littéraire comme marque d'école dans les fragments transmis par Stobée du traité pseudo-archytéen Περὶ νόμου καὶ δικαιοσύνης, REG 131, 2018, p. 33–37 (πλάθει, ποθάκει, ἀρεμία et χρᾶστότᾶτος). L'aire pourrait correspondre au pourtout de la mer ionienne jusqu'au débouché de la mer Adriatique.

Pour er > ar, cf. A.I.b.1. Signalons en outre, même si le trait n'est pas illustré dans notre texte, qu'éléen et achéen pourraient présenter la même ouverture sporadique de l'augment, cf. IED 60, ἀπόξσεν, aryballe de bronze provenant sans doute d'Olympie, ca 550/525(?), avec la signature de 9οῖος (μ' ἀπόξσεν), s'il s'agit bien d'une inscription éléenne, et non coenne; et la forme peut-être attribuable à l'achéen ἀπύγιζε, Dubois, I.dial. Grande Grèce II, p. 73s. (arrière-pays poséidoniate, ca 480/470), que L. Dubois préfère cependant corriger.

²¹ RIZAKIS, Achaïe III, n° 1, p. 36s., Dymè, 3a, l.8: ἀποδοῖεν.

²² Cf. I.Cret. IV 72, X l.41 (συννει) et AEph 1927–1928, p. 119–127, Itonion, 2^a: συννέδρων.

²³ Illustrations chez R. Wachter, Non-Attic Vase Inscr., 2001, p. 241, et explication chez Ed. Schwyzer, Griechische Grammatik I, 1953, p. 237s.

anciens), une phase orale. Ainsi s'expliquent les incohérences entre le texte recopié et le résultat gravé. Il est donc probable que l'original achéen portait συνεῖεν.

A.I.a.3. Psilose éléenne, en principe non achéenne. Psilose d'aspiration devant ὄκκαι, l.2. Cependant, le premier mot de la dédicace du 5^a à Zeus Mellichios de Pellana est ἰαρός sans aspiration. Et pour l'achéen colonial, L. Dubois signale que le dialecte n'était pas psilotique, mais l'absence de notation de l'aspiration fréquente. Psilose de notation de l'aspiration fréquente.

A.I.a.4. Différents emplois de Z²⁶

- Le *zêtacisme* au sens strict (Z pour *d systématique dans une partie des inscriptions anciennes en dialecte éléen), trait phonétique distinctif de ce parler, ²⁷ est, au plus, limité à 2 cas: l.2, καζικία (mais voir page suivante), et l.8, ζέκα vs. 8 exemples de la séquence radicale δι- et de très nombreux exemples de la particule δέ($/-\delta$ ε) conservés intacts, sans compter δα- dans δαμοσίοις, l.5.
- L'emploi de Z pour noter la phase affriquée issue du traitement des anciens groupes *dj, *gj, *gw(h)j et *kwi/e ou *t/dw ne relève certes pas stricto sensu du zêtacisme, mais lui est nécessairement corrélé. L'étude phonétique que j'ai menée à propos du nouveau calendrier cultuel arcadien contemporain de notre inscription²8 sur les affriquées arcadiennes issues notamment de l'évolution encore historique de l'articulation d'anciennes occlusives labio-vélaires, qui sont notées Z dans une partie de l'arcadien,²9 pourrait faire se demander en définitive si, plutôt qu'une spirante [δ], la

²⁴ Voir Bechtel, GD II, p. 872 (Der Hauch), avec la remarque concernant l'article: «beim Artikel nicht geschrieben wird». Voir e.g. hέζατο, Dubois, I.dial. Grande Grèce II, n° 90, jas d'ancre votif à Crotone, ca 500; et les exemples de (h)ιαρός indexés p. 194. Μένισε Dosuna, Achaean, p. 21, spécialement l'exemple de Dymè du 3ª: καθ' ἑκάσταν (Rizakis, Achaïe III, n° 1, l.8, p. 37). Pour un exemple possible de psilose, voir infra, B.I.b.1.

²⁵ Dubois, I.dial. Grande Grèce II, p. 8. Pour la dédicace de Pellana, cf. Rizakis, Achaïe III, n° 186, p. 261.

²⁶ Les résultats de l'ensemble de l'analyse réalisée sous cette rubrique inviteraient à n'y garder que le zêtacisme et à regrouper les deux autres emplois de Z (voire les trois à la fois) sous A.II, mais les liens de corrélation entre les processus phonétiques des trois sous-rubriques nous ont fait les garder arbitrairement réunies, et ici plutôt qu'en A.II, vu l'attribution canonique du zêtacisme à l'éléen.

Voir sur ce sujet J. Méndez Dosuna, On <Z> for <Δ> in Greek dialectal inscriptions, Die Sprache 35, 1991–1993, p. 82–114; S. Minon, Le zêtacisme éléen. Z pour *d dans les inscriptions éléennes dialectales: trait phonétique ou graphique?, BSL 93, 1998, p. 181–210, puis l'article ⟨Elean (and Olympia)⟩, in G. K. Giannakis (éd.), Encyclopedia of Ancient Greek Language and Linguistics I, 2014, p. 535–542, spécialement p. 536: «As Méndez Dosuna conclusively argued, spirantization /d/ > $[\delta]$ is the most likely explanation».

²⁸ Voir J. Clackson – J.-M. Carbon, Arms and the Boy: On the New Festival Calendar from Arcadia, Kernos 29, 2016, p. 119–158, et S. Minon, Letter Forms and Distinctive Spellings: Date and Context of the New Festival Calendar from Arkadia (in R. Parker – P. M. Steele [éd.], The Early Greek Alphabets. Origin, Diffusion, Uses, 2021, sous-presse).

 $^{^{29}}$ Z est employé au nord, c'est-à-dire dans la zone frontière avec l'Achaïe: à Orchomène et Phénéos ou Kynaitha; \aleph est, en revanche, employé à Mantinée.

notation Z ne parlerait pas en faveur pour *d aussi d'une articulation affriquée $[d^z]/[t^s]$ (développée dans le contexte le plus favorable à la palatalisation: *di- > $[d^ji]$ > susceptible d'évoluer jusqu'à $[d^zi]$).

En éléen ancien, les thèmes de présent suffixés en *dj ou *gj sont en principe en -δ(δ)-: ainsi θοάδοι, IED 4, 1; δικάδοι, δικάδοσα, l.2–3; χραίδοι, IED 18, 3 (seuls contre-ex.: [ἐμ]ιολίζοι, IED 22, 8, l'arbitrage éléen rendu aux Skillontiens et affiché à Olympie, et IED 23, 9, [-]αζε[γ -]), à la différence du -ζ- de notre texte pellanéen: dans θοινάζεν, l.2, δικάζοιτο et δικάζοι, l.15. Dans le traitement de *t/dw aussi, les textes éléens présentent les deux résultats: ρειδός, IED 5, 5 et ρειζός, IED 20, 8, qui rejoint la forme du numéral τέζαρα (<* k^w etwr-),30 attestée ca 550/500 en achéen de Métaponte, ou celle de l'anthroponyme Zαο-[τ]ύχ[ᾶ] (<*tweh $_2$ -wo- > σαρο-)31 attestée ca 500/475 à Crotone.32 L'affrication apparaît donc comme en partie commune à l'achéen et à l'éléen, sans que ces deux dialectes en aient l'exclusivité, cf. A.II.3.

– Relève enfin de la même question comme trait de phonétique, cette fois, syntactique, caractéristique de l'oralité qui fonde le discours juridique archaïque: l'emploi de Z pour noter le produit de la rencontre de deux dentales. Se distinguent éventuellement la rencontre de la sourde et de la sonore, (l.2: καζικία; l.12: καζαλέοιτο; l.12–13: κα[ζ]ικέοντι) et celle de deux sourdes (la seconde pouvant être aspirée, comme l.10, καθυτάς):

```
κα[ζ]ικέοντι, καζικία < κατα#δι-: [ka-t(a)-di] > [ka-tdi] > [ka-ts/zdi]^{33} > [ka-s/zdi] (apocope et affrication) comme: καζαλέοιτο < κατα#δᾱ-: [ka-t(a)-da:] > [ka-tda:] > [ka-ts/zda:] > [ka-s/zda:] (id.) vs. <math display="block">καδᾱ-λέοιτο (Él., non skillontien): [ka-(ta)-da:] > [ka-da:] (haplologie par superposition syllabique); <math display="block">καθυτάς < κατα#θυ-: [ka-(ta)-t^hu] > [ka-t^hu] (id.).
```

L'éléen présente, en effet, en IED 10, 8 et 6–7, les variantes à Δ , καδᾶλέοιτο et καδᾶλξμενοι vs. καζᾶλξμενον IED 22, 19, à nouveau l'inscription éléenne concernant les affaires skillontiennes, c'est-à-dire, comme dans le cas présent, un texte susceptible d'être écrit dans un dialecte mêlé puisque Skillous sujette, sise non loin de Pisa, paraît

³⁰ Dubois, I.dial. Grande Grèce II, n° 76, tablette de bronze, p. 129.

 $^{^{31}}$ Cf. Méndez Dosuna, Achaean, p. 21 (LSAG², p. 261, n° 30), avec deux autres exemples de Z <*d-s ou *dj: hé ζ ato, cité supra, n. 24, et Ze ζ s (Sybaris, 550/510).

³² Les exemples plus récents des graphies -σσ- qui succèdent à -ζ- cités ibid. (ἥμισσον et φυλάσσεν, Dubois, I.dial. Grande Grèce II, n° 98, 4^a , et γλώσας, Crotone, n° 95, 4^a) corroborent l'hypothèse d'une réalisation phonétique $[d^z]/[t^s]$, et non l'inverse, correspondant à Z, avec ensuite assimilation régressive en [ss] noté Σ ou $\Sigma\Sigma$.

³³ Pour le développement de la sifflante épenthétique entre deux dentales, cf. Lejeune, Phonétique, § 58, p. 70.

s'être parfois tournée vers l'Arcadie, comme en témoignerait le recours aux Mantinéens évoqué IED 22, 17.

Si les deux pratiques se sont donc côtoyées à Olympie (haplologie par superposition syllabique vs. apocope et affrication), il est vrai que la forte représentation de la première dans les séquences préposition + thème *to de l'article des textes éléens les plus anciens (IED 4 à 22)³⁴ inciterait à considérer que la seconde s'est plutôt dévelopée au contact de parlers voisins. Or, pour $\kappa\alpha\tau\dot{\alpha}$, l'arcadien présente en fait la même haplologie que l'éléen. 35

Il n'en demeure pas moins que l'affrication, y compris peut-être celle de *d en éléen, apparaît comme un trait largement aréal, partagé au moins par l'arcadien, l'achéen et l'éléen, et de l'autre côté du golfe de Corinthe, par les parlers doriens du Nord-Ouest, mais diversement distribué selon les dialectes. Signalons pour finir que le plus ancien texte, de la ville d'Élis, la plus au Nord de l'Élide (la plus proche des achéennes Dymè et Patrai), celui-là même dans lequel est employé le san achéen, est zêtacisant (à ζίκα, l.1; ò ζι[--], l.3; μὰ ζι[κάζ-], l.5, IED 1). L'origine du trait considéré comme, pendant un temps, typiquement éléen, ne serait-elle pas en fait achéenne?

Est remarquable à un autre titre, de l'ordre de la phonétique pragmatique (c'est-à-dire infléchie par le contexte textuel), l'absence d'haplologie par superposition syllabique dans le seul $\kappa\alpha\tau\epsilon\delta(\kappa\alpha\xi\alpha\nu,l.17,$ à l'intérieur de la formule de validation juridique de la sentence des trois juges Pellanéens: la tonalité juridique paraît avoir proscrit à ce moment précis tout trait d'oralité.

A.I.a.5. Crases (μἐπί, l.5; τόλυνπίο, l.7 et 10) et autres phénomènes de phonétique syntactique reflétant la langue parlée que ceux qui ont été analysés à la rubrique précédente: π 0(τὶ)' το (Διός), l.6–7, autre cas d'haplologie par superposition syllabique.

Incohérence: pour l'anomalie que constitue l'absence d'élision de $\mathring{\epsilon}\pi\mathring{\iota}$ $\mathring{\tilde{\epsilon}}$, l. 10, cf. infra, C.II.2.

A.I.a.6. Absence de notation de digamma intervocalique au génitif du nom de Zeus, Διός, l.6, 10 et 18 et, si l'étymologie est bien celle-là, dans συναλό(\digamma) $\bar{\alpha}$, l.2–3. Conservation, en revanche, dans ποι \digamma εν, l.2 et ποι \digamma εοι, l.5–6.

Les textes éléens ne notent en effet le *w étymologique à l'intervocalique que dans le verbe ποιέω (<*kwi-eu-, *kwei-u-, R. Beekes, Etymological Dictionary of Greek, 2010), certes, une seule fois, dans $[\pi o]$ ιρέοι, IED 22, 18, inscription concernant Skillous, en face de: ποιέοι, IED 22, 9 et 18 (même ligne que la forme à F); ποιοῖτο, IED 9, 2, 4; ἐποίF, IED 62; ἀπόFσεν, IED 60; ἐπόησαν, IED 27, 3; ποιF[F] ας, IED 66; ποήασσαι,

³⁴ IED II, p. 319.

³⁵ Voir L. Dubois, Dialecte arcadien I, 1986, § 89, p. 139: exemples de κα(τά) concentrés à Mantinée, Orchomène et Alipheira, à la différence de Tégée. Les gloses d'Hésychius καζέλε· κατέβαλε; ζέλλειν· βάλλειν et ἔζελεν· ἔβαλεν (cf. p. 140 et § 25) n'ont pas à être ici invoquées, car elles illustrent plutôt le stade affriqué du traitement de la labio-vélaire de la racine *g^wel-.

IED 34, 33 et ποιήαται, l.36. Ce trait, marginal dans le dialecte, ne lui est pas propre puisqu'il est bien attesté en argien oriental et se rencontre aussi en béotien.³⁶

En dehors de cette forme, dans laquelle la persistance de l'articulation et de la notation de *w a vraisemblablement été motivée par le fait que le phonème servait ainsi de *glide* antihiatique dans une séquence vocalique pléthorique -/oiwe/- voire -/oiweo/-, le phonème est absent des textes éléens en cette position, cf. βοί, IED 4, 2, βασιλᾶες, IED 20, 3 et les très nombreux exemples de Δ ιός ou Δ ιόρ.³⁷

La notation de *w intervocalique est plus attendue en achéen: Διρός est attesté à Céphallénie³⁸ et peut être déductible, dans la région de Pellana, de ses attestations à Cléonée et Némée (note 2). Une inscription achéenne d'Ano Mazaraki, à la frontière de l'Élide, non loin d'Élis, a fait apparaître une épiclèse d'Artémis sous la forme gravée sans doute FAONTIA, que j'avais proposé de corriger en Fα<δ>οντία, puis A. Alonso Déniz, en 'Aοντία, dans lequel nous pourrions avoir en ce cas un nouvel exemple achéen péloponnésien du même trait.³⁹ D'autres exemples en sont attestés dans les colonies,⁴⁰ où J. Méndez Dosuna signale cependant l'absence tout aussi ancienne de notation,⁴¹ qui pourrait traduire l'évanescence du phonème en cette position dès l'époque la plus ancienne; il est vrai que des influences aréales peuvent suffire à l'expliquer puisque toutes ces cités donnent sur le golfe de Tarente, que Métaponte en particulier est située entre celle-ci et Héraclée, toutes deux de parler dorien sévère, et dans les textes desquelles γ intervocalique n'est pas épigraphiquement attesté.⁴²

A.I.b. Traits éléens non distinctifs⁴³

A.I.b.1. Ouverture de /e/ en [ä] devant /r/, noté tantôt E, tantôt A, dans συνφάρεν, l.3, et ϝάρρεν, l.6, commune à l'éléen et aux dialectes doriens du Nord-Ouest.⁴⁴ Cf. e.g.: ἀμάραις, SIEWERT, Opfervorschrift, l.3 vs. ἀμέρας, IED 22, 3, 12 et 32, 9; παρ,

³⁶ S. Minon, IED II, p. 360, n. 333.

³⁷ IED, index, p. 638.

³⁸ IG IX 1², 1566, dédicace métrique sur un disque de bronze, ca 550, en lettres achéennes.

³⁹ S. Minon, BE 2003, n° 319 et 2010, n° 255 (A. Alonso Déniz). Cf. M. Petropoulos, Χάλκινα γεωμετρικά ευρήματα από το Ιερό της Αρτέμιδος Αοντίας στο Άνω Μαζαράκι (Ρακίτα) της Αχαΐας, in E. Greco – A. Rizakis (éd.), Gli Achei in Grecia e Magna Grecia: Nuove scoperte e nuove prospettive, 2019, p. 325, n. 16, et photo, p. 364, fig. 75.

⁴⁰ Voir Dubois, I.dial. Grande Grèce II, à Sybaris, n° 4 (Άριστξρίς, ca 600), 5 (Δεξιλάρδ, ἀρέθλδν, ca 600) et 14 (monnaies d'après 510: Λαρῖνος); à Poséidonia, n° 27 (fun. sans date: Κυραιβα, Ξενοφάρδ)

⁴¹ Méndez Dosuna, Achaean, p. 21: Διός, Métaponte, 600–550, Poseidonia, 6ª et Crotone, 500/475; ζοός, Crotone, 500–475; ἀείδιον, Sybaris, 550–510.

 $^{^{42}}$ Voir A. UGUZZONI – F. GHINATTI, Le tavole greche di Eraclea, 1968, p. 38 et n. 65: «Nel tarentino il suono è mantenuto nelle forme tramandate da Esichio ἀβάς, ἀβόος, γραιβία».

⁴³ Cf. note 14.

⁴⁴ IED II, p. 294–299, notamment p. 297, pour le caractère d'isoglosse avec le dorien du Nord-Ouest de *ar* pour *er*. État de la question dans les dialectes du Nord-Ouest chez MÉNDEZ DOSUNA, Gramática, p. 395–412.

IED 10, 4–5; 22, 1 et 25, 2 vs. περί, IED 30, 8 et 34, 1; Fάρρ $\bar{\epsilon}$ ν, IED 20, 2 vs. Fέρ $\bar{\epsilon}$ ν, IED 12, 6 etc. 45

A.I.b.2. Groupes *sth > -/s/- et le statut de *th.46 Le texte présente: ἔχεσαι, l.14 et 16, pour att. ἔχεσθαι, qui reflète la seconde étape de l'évolution éléenne de *sth: dans un premier temps *sth continue d'être prononcé [sth] noté -στ- (χρέεσται, IED 6, 3; δικαστᾶμεν, IED 15, 6 etc.); puis la spirantisation n'épargne même plus ce contexte: *sth > [sθ] > [ss], noté -σ- (δια[ι]ρεσαι, IED 8, 3 et δέκεσαι, 16, 3) ou -σσ- (ἀποδόσσαι, IED 30, 9, 4a).

Cela témoigne directement de la spirantisation ancienne de *th, y compris dans cet environnement où il est en position appuyée, ce qui a d'abord préservé son occlusion; et indirectement, de la force de l'articulation de /s/ en position appuyante.

Incohérence: la forme unique d'infinitif aoriste passif δαμευτεμεν, l.6, pourrait s'expliquer dans ce cadre phonologique: graphie hypercorrecte de *th, pour souligner l'occlusion héritée, à une époque où le phonème est déjà prononcé spirantisé, $[\theta]$. Cf. infra, A.III.3, le cas du fém. πάνθας.

Selon J. MÉNDEZ DOSUNA, aucun de ces traits, communs à l'éléen et aux parlers doriens du Nord-Ouest, ne serait achéen.⁴⁷

A.II. Traits communs ou supradialectaux

- A.II.1. Conservation de /a:/ caractéristique de tout le domaine non ionien-attique.
- A.II.2. Vocalisme de ἰαρός: non ionien-attique, donc notamment pandorien, même si ἱερός se propage bien au-delà de l'ionien-attique à l'époque de la *koinè*, puisque la *koina* achéenne présente, au 3^a , ἱερός, et non plus ἱαρός. ⁴⁸ Le vocalisme *a* de l'adjectif est donc ici commun à l'éléen et à l'achéen, et il pourrait en aller de même pour l'absence d'aspiration initiale, cf. A.I.a.3.
- A.II.3. Emploi de Z pour noter la phase affriquée issue du traitement des anciens groupes *dj, *gj, *g^{w(h)}j: marginalement attesté dans les textes éléens ([ἐμ]ιολίζοι, IED 22, 8; IED 23, 9 [-]αζε[y-]), alors que le texte pellanéen présente θοινάζεν, l.2, δικάζοιτο et δικάζοι, l.15, ce trait est systématique dans les textes des dialectes doriens du Nord-Ouest⁴⁹ et connu aussi de l'arcadien, 50 et partiellement du laconien (Z y al-

⁴⁵ Voir IED II, p. 295.

⁴⁶ IED II, p. 336–339. État de la question chez Méndez Dosuna, Gramática, p. 333–394.

⁴⁷ Méndez Dosuna, Achaean, p. 20.

 $^{^{48}}$ Le même auteur signale, p. 22, la coexistence de ἱαρός et ἱερός dans le décret d'asylie d'Aigeira à Cos, en 242ª, cf. IG XII 4, 1, 215, respectivement l.44 (intitulé coen) et 46 (réponse des Aigirates). Voir aussi Dial. graec. ex. 427, l.15; 428, l.4; 429, l.9, RIZAKIS, Achaïe III, n° 6, l.10, 30 etc.

⁴⁹ Voir Méndez Dosuna, Gramática, p. 132–134.

⁵⁰ Exemples arcadiens: δικάζεν, IG V 2, 3, l.31, Tégée, ca 400; IPArk 5, l.24, Delphes, 324^a; δικάζητοι IG V 2, 6, l.35, Tégée, 4^a, et δοκιμάζεσθαι, Dubois, Dialecte arcadien II 63, l.55 (sic A. Plassart, Inscriptions de Delphes. Règlement tégéate concernant le retour des bannis à Tégée, en 324 av. J.-C., BCH 38, 1914, 102).

terne avec $\Delta(\Delta)$ jusqu'au 4^a , où cette dernière graphie se maintient seule),⁵¹ auquel l'éléen est le plus comparable de ce point de vue. Les éléments mis en évidence sur cette question (A.I.a.4) permettent d'interpréter ces formes comme plus vraisemblablement imputables à l'achéen de nos juges pellanéens.

- A.II.4. À la différence de la position intervocalique, où *w s'amuït le plus précocement (A.I.a.6), il se maintient longtemps en position initiale, trait que l'achéen et l'éléen ne sont pas seuls à avoir en partage puisqu'il est partout représenté avant l'époque hellénistique hors du domaine ionien-attique.⁵² Il est donc ici systématiquement noté: ϝάρρεν, l.6, ϝέκαστον, l.8 et 9, ἀπο-ϝείποιαν, l.11, et ϝασστός, l.16–17.
- A.II.5. Non-assibilation de *ti dans la préposition ποτί (πο(τὶ)' το̃), l.6 (cf. A.I.a.5) et dans les désinences verbales (κα[ζ]ικέοντι l.13–14), à la différence de l'ionien-attique et de l'arcado-chypriote.⁵³
- A.II.6. ὄσοι, l.9, comme en achéen du 3ª, I.Magnesia 39, l.26, et en éléen ancien, IED 8, 4 (inscription aux géminées non notées, cf. ἄλος, l.3), IED 22, 21 (géminées pourtant notées) et dans ὄσα, IED 35, 12 (décret en l'honneur de juges corinthiens, géminées notées) vs. ὄσσοι, IED 28, 1 et ὄσσα, IED 30, 7 et 34, 21. L'éléen le plus ancien ne notait pas cette géminée, qui commence à être attestée à partir du début du 4ª; l'absence de notation dans l'exemple achéen du 3ª peut être imputable à l'influence de la *koinè*. ⁵⁴ La forme est donc à mettre encore au compte de l'archaïsme dans notre texte, où des géminées sont par ailleurs notées, voir A.II.8.
- A.II.7. L'apocope de ὄκ(α) καὶ (ou ὅκα κα καὶ) en ὅκκαι, l.2, n'est pas seulement éléenne,⁵⁵ mais non ionienne-attique et notamment dorienne,⁵⁶ donc aussi achéenne, cf. παρκατ[ί]θεμαι, à Crotone, et παρβάλληται, à Dymè.⁵⁷ J. MÉNDEZ DOSUNA signale que, comme d'autres traits de phonétique syntactique, celui-ci est évité dans les textes achéens trouvées hors d'Achaïe (e.g. ποτὶ τὸ κοι[νὸν] τῶν Ἁχαιῶν, I.Magnesia 39, l.3–4, 208a).⁵⁸ Cela tend à prouver que ce trait de la langue parlée a été évité dans l'écrit diplomatique par souci de l'image de la cité à l'extérieur, à la différence de la pratique législative éléenne interne, qui l'a au contraire promu à l'écrit, tout en systématisant d'autres traits, comme l'emploi ancien de l'optatif dans les systèmes

⁵¹ Voir Méndez Dosuna, op. cit. (note 27), p. 97, et Bechtel, GD II, p. 323 s.

⁵² Voir IED, II p. 359–369, et pour l'achéen, Méndez Dosuna, Achaean, p. 21. Pour l'arcadien, Dubois, Dialecte arcadien I, § 20–22, et voir en général Buck, GD, § 50–55 (γ en toutes positions).

⁵³ MÉNDEZ DOSUNA, Achaean, p. 19, 2b, avec les données achéennes coloniales et de Dymè (ποτί).

⁵⁴ Méndez Dosuna, Achaean, p. 22, 5d.

⁵⁵ IED II, p. 316, n. 144; 320, n. 158 et 321.

 $^{^{56}}$ Cf. Buck, GD, § 95, p. 81 s. (exemples aussi en béotien, thessalien, lesbien, arcadien); pour l'arcadien, cf. Dubois, Dialecte arcadien I, p. 204 (κά), 206 (κά), 208 (πε) et 210 (πάρ).

 $^{^{57}~}$ Voir respectivement Dubois, I.dial. Grande Grèce II, n° 95, p. 158, 3ª, et Rizakis, Achaïe III, n° 6, l.9, 3ª.

⁵⁸ Méndez Dosuna, Achaean, p. 22, 5e.

hypothétiques, à la fois dans la protase et l'apodose prescriptive, caractéristiques au contraire d'un style élevé.

A.II.8. Notation non systématique des géminées, en dehors des groupes consonantiques examinés infra, A.III.5: Πελλανέσι, l.1 et Πελλανέζ, l.17; ὄκκαι, l.2 (géminée phonétique et non étymologique); ϝάρρεν, l.6; συννεῖαν, l.9 (phonétique, A.I.a.2) vs. ἔχεσαι et ἐγραπένον, l.14 et 16. Les géminées sont notées avec la même absence de systématisme dans la seule inscription ancienne de Pellana (note 5). Elles commencent à faire leur apparition dans les textes éléens de la même période: IED 15, ca 475, 18 et 20, ca 475/450, etc.

A.III. Traits non éléens imputables à l'achéen

- A.III.1. Absence du *rhôtacisme*, alors qu'il est attesté en éléen dès le texte IED 6, ca 525/500, ⁵⁹ puis IED 10, ca 475/450, et 12, 14, 15, 20, 22, 25, 28 et 30–34. On l'attendrait notamment à la finale de τις, récurrent dans ce texte, et à la finale de l'article, suivi de consonne sonore, e.g. dans τοῖς Λεδρίνοις, l. 17. Autant de traits non éléens, donc imputables dans notre contexte, soit au dialecte pellanéen, soit à une *koina* supradialectale que les juges se seraient forgée pour les contextes diplomatiques.
- A.III.2. Absence de notation de *glide* par \digamma (θύεν, l.4),⁶⁰ à la différence de l'éléen: καθύ \digamma εν, καθύ \digamma οι, Siewert, Opfervorschrift, l.3 et 4; Εὐ \digamma αοίοις, IED 10, 1–2, voire Εὐ \digamma ανίου, IED 71, nom d'un Lacédémonien sur un siège de proxène gravé en alphabet éléen à Olympie.
- A.III.3. INCOHÉRENCE: notation hapax -νθ- du groupe -/ns/- récent: acc. fém. pl. πάνθας, l.10, en face d'éléen acc. fém. sg. πᾶσαν, gén. pl. πασᾶν, IED 34, 12 et 26, et peut-être πᾶσσαι, IED 33, 8.61 En achéen, les exemples ne sont pas antérieurs à l'époque du koinon: κρίνασα, Rizakis, Achaïe III, n° 4, l.10, Dymè; παρσεβέουσα, n° 6, Dymè, loi sacrée de Déméter.

Pour le participe féminin actif et les adjectifs athématiques de type consonantique: *nt-yh₂ > *ntsă > -voă conservé en argien (encore à Mycènes, 2^a), en arcadien (Orchomène, 4^a , Tégée, 3^a), en crétois et en thessalien, 6^2 mais > -ισă en lesbien et en cyrénéen 6^3 (et la nouvelle forme de masc. καθύσαις pourrait laisser attendre -ισă en éléen aussi), ou -V:σă dans les autres dialectes et en éléen (δικάδοσα, IED 4, 3). Mais ce

 $^{^{59}}$ IED 6: αἴ τιρ μαῖτο, l.3; αἴ τιρ ταῦτα, l.5; ὄρτιρ τοκα, l.6.

 $^{^{60}}$ L'index grammaticus des IG IX 1^2 , 4 atteste de nombreux exemples de F, y compris comme notation de *glide*, mais exclusivement dans les textes de Corcyre, colonie de Corinthe, sauf pour le F intervocalique cité n. 38 (Céphallénie) et pour F $\alpha\delta\epsilon\alpha$, n° 1359, 5ª, à Leucade mais en lettres corinthiennes.

 $^{^{61}}$ Rappelons qu'en éléen, *-Vnts > -/V:s/ ou -/Vis/: καθύσᾶς, ἀποδός, IED 3, 2 et 3, ποιέ[σ]ᾶς, IED 66 vs. καθύσαις, SIEWERT, Opfervorschrift, l. 1; et que -Vns # > -/Vs/ ou -/Vis/, distribution à l'origine conditionnée, IED II, p. 355–357.

⁶² Cf. Buck, GD § 77.3 (arg. ἀντιτύχονσα, arc. μίνονσα, crét. ἔχονσα, et thess. ἔνσα).

⁶³ Voir notamment I.Kyme 13, l.5: ἔχοισαν; ἀρμόζοισαν, IG XII 2, 15 et 59; et C. Dobias-Lalou, Dialecte Cyrène, 2000, p. 67.

dernier dialecte a aussi deux formes en -σσ-: ἀνταποδιδῶσσα, IED 34, 17 (vs. πασᾶν, l.26) et θεοκολέοσσα, IED 54, 2ª, graphie récente, correspondant à une époque où le /s/ intervocalique restauré (aoristes sigmatiques) tendait à voir son articulation s'affaiblir et où, par réaction, le /s/ fort récent issu de la simplification d'anciens groupes a pu tendre à être surarticulé comme un [s:] peu différent de la géminée [ss]. 64

La difficulté d'admettre la faute de gravure dans un texte à la gravure soignée (la seule lettre assurément à corriger est celle de $\tau \delta \{\varsigma\}$, l.7) fera interpréter - $\nu \theta$ - comme une graphie phonétique, à mon avis, valant -/ns/- comme dans l'Argolide ou l'Arcadie, voisines de Pellana. Si θ note /s/, c'est la preuve que *th a évolué vers $[\theta]$, spirante d'articulation proche de /s/. Il s'agirait d'une graphie inverse, comparable mutatis mutandis à l'emploi de θ pour σ en argien dans $\gamma \rho \dot{\alpha} \theta \mu \alpha$ alternant avec $\gamma \rho \dot{\alpha} \sigma \sigma \mu \alpha$ (A.III.4). Est-ce le texte pellanéen qui présentait cette graphie? C'est improbable: il est au contraire vraisemblable qu'il comportait: $\pi \dot{\alpha} v \sigma \alpha c$. La séquence - $\nu \sigma$ - est inconnue du dialecte éléen, qui connaît en revanche le groupe * $\pi t^{\dagger} (\sigma \nu v \theta \tilde{\epsilon} \nu / \mu (?) \alpha l$, IED 25, 1) comme par ailleurs le groupe * $t^{\dagger} \alpha l$, qui a tôt évolué en $[t^{\dagger} \alpha l]$ noté $t^{\dagger} \alpha l$ plus anciennes témoignent d'une phase de conservation de l'occlusion (A.I.b.2).

La graphie hypercorrecte τ de l'exemple déjà analysé ibid., $\delta\alpha\mu\epsilon\nu\tau\tilde{\epsilon}\mu\epsilon\nu$, quand la version pellanéenne du jugement portait certainement la graphie attendue θ , est l'indice indirect de l'affaiblissement précoce en éléen de l'occlusion de *th en position non appuyée. La graphie - $\nu\theta$ - dans $\pi\acute{a}\nu\theta\alpha$; indiquerait aussi que /s/ même fort, car secondaire, était plus faible après /n/ qu'en position appuyante (sC). En éléen même, l'évanescence de /s/ restauré, marquée à partir du 4^a par la seule conservation du souffle de l'aspiration ou son total amuïssement ($\phi\nu\gamma\alpha\delta\epsilon\acute{\nu}\alpha\nu\tau\iota$ et $\acute{\alpha}\delta\epsilon\alpha\lambda\tau\acute{\omega}h\alpha\iota\epsilon$, IED 30, 6 et 12), a donné lieu aux graphies géminées hypercorrectes mentionnées ci-dessus: il n'est pas étonnant dans ce contexte que [θ], avec sa graphie θ , ait pu lui servir de substitut occasionnel. Nous avons donc très vraisemblablement affaire à l'éléisation graphique d'un achéisme morphologique de Pellana.

A.III.4. Incohérence: assimilation contextuelle inédite dans les deux exemples du participe parfait médio-passif ἐγραπένον, l. 14 et 16, même si le principe en est attendu pour le verbe γράφω et le substantif γράμμα, pour lesquels sont attestées de multiples variations: arg. γράθματα (\otimes , bien distinct du *phi* archaïque de forme Φ) et γρασσμάτον, ou chez la poétesse d'époque impériale Balbilla, γρόππατα; et arc. γέγραπτοι, d'où crét. ἔγρατται, ἥγραται (avec -/pt/- > /t(t)/). E. NIETO IZQUIERDO

 $^{^{64}\,}$ Cf. IED II, p. 356 et n. 313, pour les formes en -00-, et p. 349-351 pour leur explication phonétique.

⁶⁵ Cf. Buck, GD § 164.4; Balbilla, Epigr. 990, l.11 (Kaibel 1878). Pour arg. [γ]ράθματα, Nieto Izquierdo, Gramática, p. 380 s., cf. LSAG², p. 168, n° 9 (ca 575/550, Héraion et à Tyrinthe, ca 600/550), p. 443, n° 9a; pour γρασσμάτον, IG IV 554, l.4, Argos, ca 480. E. Nieto signale, p. 380, la graphie avec θ aussi au participe parfait médio-passif γεγραθμένα, SEG 33, 275, l.7, Argos, ca 450/425; discussion des hypothèses proposées, p. 381 s. Pour les formes crétoises ἔγρατται, I.Cret. IV 41, II, l.6 (6²) et ἤγραται, I.Cret. I, X 2, l.7 (Eltynia, 5²). Pour arc. γέγραπτοι, IG V 2, 6, l.51 (Tégée, 4²).

rappelle, pour les graphies argiennes, les deux explications traditionnellement proposées, avec leurs faiblesses: soit dissimilation, très rare, des labiales au stade *γράφ-μα (Grammont, Lejeune), soit interaction analogique du suffixe -θμα qui se développe en face de -σμα (Bechtel), bien représenté localement, dans le même champ sémantique, à travers le substantif dorien τεθμός/θεθμός (cette dernière forme attestée à Épidaure) mais bien moins cependant que -σμα. Ne faudrait-il pas plutôt essayer de concilier les deux hypothèses, en postulant que -θμ- aurait permis de stabiliser la structure ambisyllabique d'origine, alors que -φμ-, absent de la langue, ne pouvait être conservé tel quel?66 Et que -σσμ serait une graphie alternative elle aussi ambisyllabique, analogique, quant à elle, des suffixés en -σμα eux-mêmes dévelopés à partir des verbes en -ζω et corrélés à leurs participes parfaits médio-passifs en -σμένος?

L'aboutissement ἐγραπένον rend en tout cas invraisemblable, de se fonder sur les variations graphiques argiennes $-\theta\mu$ - et $-\sigma\sigma\mu$ - du suffixe du substantif associé et sur la coexistence du participe parfait γεγραθμένα non seulement en argien mais aussi en ionien de Téos,⁶⁷ au moins contemporaines de notre inscription, pour faire l'hypothèse que le texte pellanéen d'origine comportait lui aussi *ἐ/yε-γραθμένον. La forme ἐγραπένον s'explique a priori par une assimilation inverse de celle qui est la plus répandue, à savoir progressive au lieu d'être régressive: l'assimilation a été totale puisque c'est la consonne radicale qui l'a emporté sur l'occlusive labiale sonore /m/ initiale du suffixe *-menos, sans que soit conservée de trace de cette dernière, même sous la forme d'une géminée (*ἐγραππένον comparable à γρόππατα) qui n'aurait pas manqué d'être notée dans notre texte. L'analogie d'autres formes du paradigme, comme l'aoriste ἔγραπ-σα (l'existence de la lettre psi n'est pas assurée en achéen) ou la 3e sg. du parfait (cf. arcadien γέγραπ-τοι) a pu contribuer à l'expansion du /p/. L'éléen emploie, quant à lui, ἐγραμένοι (IED 10, 10) ou γεγραμένοι (IED 22, 14 et 20), de sorte que l'absence de géminée pourrait renvoyer à la pratique éléenne de l'époque comme peut-être aussi la prothèse, rarement employée à la place du redoublement, du reste attesté en achéen même, mais à l'époque du koinon.68

En éléen même, l'assimilation progressive est rare puisqu'elle se rencontre seulement pour *rs, dans les formes ρέρξν et ράρρξν, IED 12, 6 et 20, 2, où elle n'est en rien propre à ce dialecte.⁶⁹ Signalons par ailleurs que l'orthographe de la séquence *-/np/- du radical de l'épiclèse de Zeus, Ὀλύνπιος, varie dès les textes éléens les plus

⁶⁶ Cf. la variante poétique ὄθμα transmise par Hsch. d'att. ὄμμα (<* h_3 k*-). L'échange inverse s'observerait dans ἀεφλοφόρον au lieu de ἀεθλοφόρον, Hansen, CEG I 136, environs de l'Héraion, ca 525/500, qui, s'il ne résulte pas d'une erreur graphique, pourrait indiquer la spirantisation à la fois des deux aspirées, * t^h et * p^h , cf. Nieto Izquierdo, Gramática, p. 284.

⁶⁷ I.Téos 262, l.15-16, malédiction, ca 480/450.

⁶⁸ γεγ[ραμμένοις], RIZAKIS, Achaïe III, n° 94, l.21, Tritaia, 3a.

⁶⁹ ἔρρειν est aussi attique, par exemple, cf. Lejeune, Phonétique, § 119.

anciens entre: Ὀλυπίάδι, Siewert, Opfervorschrift, l.3, ca 525; Ὀλυπίō, SEG 24, 298, ca 550/500, SEG 31, 344, cf. IED 36, vs. Ὀλύνπια, IED 5, 4 etc., et ici même Ὀλυνπίō, l.7 et 10; cela indique le caractère évanescent de l'articulation de la nasale en position appuyante et contraste avec la surarticulation ambisyllabique hypercorrecte bien représentée dans le texte pellanéen. Cette évanescence aurait-elle pu aussi motiver la simplification de la séquence inverse -/p(h)m/- ici postulée?

Ou bien au contraire l'assimilation progressive dans ἐγραπένον serait-elle à porter au compte des Pellanéens eux-mêmes? Ont été signalés (note 5) les deux noms propres, l'un pellanéen du 5ª, Μελλιχίο (< *mel-n-?), l'autre de Dymè, au 4ª, Εὐβολλέος (<*gwol-n-?), qui l'illustrent chacun, et on a déjà vu qu'un tel traitement de ces groupes ne se rencontre ailleurs qu'en lesbien. C'est dans le même dialecte qu'est attesté, chez Sapphô, la forme ὅππα correspondant à att. ὅμμα, et à l'époque impériale, chez Balbilla, γρόππα. ⁷⁰ S'agirait-il alors d'un trait de substrat prédorien de l'achéen de Pellana?

En conclusion, que l'assimilation ait été déjà présente ou non sur l'original pellanéen, l'absence de notation de la géminée (* $\dot{\epsilon}\gamma\rho\alpha\pi\pi\dot{\epsilon}\nu\bar{\nu}\nu$), alors qu'elle figure ici au premier chef dans l'ethnique des Pellanéens et à la différence de la dédicace à Zeus Mellichios, comme peut-être aussi la prothèse au lieu du redoublement, pourraient être portés au compte du graveur éléen. Nous sommes donc comme précédemment devant une forme imputable au contexte de communication interdialectale.

A.III.5. Notation récurrente, mais non systématique, de l'articulation ambisyllabique des groupes -/st/- et -/ks/-: τρισδικασστέρεσι, l.1 vs. δικαστέρες, l.11; Δεξξικλές, l.13; μεγίσστοι, l.15–16 vs. μεγίστοι, l.13; ρασστός, l.16–17. Ce trait, qui rend compte de la force articulatoire de /s/ en position appuyante (le plus souvent devant l'occlusive *t) ou appuyée par *k, comme pour Δεξξικλές, se rencontre sporadiquement dans l'ensemble des inscriptions dialectales.⁷¹ Une attestation achéenne du même type de notation se rencontre dans ὥσστε (I.dial. Grande Grèce II, n° 60, l.8, malédiction de Métaponte, 3ª). Il est notable que ce trait de la langue parlée soit ici promu à l'écrit dans un document public destiné à être communiqué à l'extérieur. L'absence d'auto-censure des Pellanéens s'y explique par le fait que le trait pouvait être considéré comme panhellénique, donc non stigmatisant; sa conservation par le graveur éléen s'explique par la pratique habituelle dans les écrits publics affichés à Olympie de transcrire l'énoncé dans la forme même où il avait été prononcé, en conservant même les sandhis (élision, apocope, haplologie ou crase), comme peut l'ex-

 $^{^{70}}$ Lejeune, Phonétique, § 66. Pour Balbilla, cf. note 65; pour Sapphô, cf. ὀππάτεσσι, Fr. 31, 11 (Lobel-Page, 1955), ὅππατα, Fr. 112, 3 etc.

⁷¹ Cf. Buck, GD, § 89: «such spellings are frequent and not confined to particular dialects». Sur la nature prosodique de ces graphies, cf. Lejeune, Phonétique, § 324. Pour l'attique, cf. L. Τηκεαττε, Grammar I, 1980, p. 527: «the great majority ... in private texts, esp. sep. monuments».

pliquer l'origine orale de la loi, dont témoigne encore le terme γράτρα qui la désigne régulièrement.⁷²

Pour la séquence */ks/, en dehors de la notation par ξ qui devient pour finir la norme, Buck note deux types d'essais graphiques dans les dialectes: -ξσ (Corinthe, Rhodes, ionien d'Asie Mineure et des Cyclades et béotien) et ξξ (thessalien, locrien ozzole, arcadien).⁷³ S'ajoutent aujourd'hui d'autres exemples comparables à Δεξξικλες, qui prouvent que ce trait est panhellénique: arg. Δέξξιλος;⁷⁴ macéd. ἔξξ, ὀρύξξε;⁷⁵ lesb. ἐξξώλης,⁷⁶ coen Ἀλεξξάνδρου,⁷⁷ grec de Phrygie ἔξξεσται, ἀνορύξξι,⁷⁸ d'Égypte ἐξξ,⁷⁹ de Sicile δόξξος.⁸⁰

Les variations observables témoignent en général de l'absence de norme stricte quand il s'agit de rendre la prononciation, non seulement dans la copie transmise pour gravure par les Pellanéens, mais aussi, pour le graveur, qu'il ait travaillé sous la dictée d'un acolyte ou en lisant lui-même à voix haute son brouillon. S'ajoute dans le cas présent, en situation de communication interdialectale, la rencontre de deux systèmes phonologiques et graphiques différents.

B. Morphologie

B.I. Traits en principe non achéens

B.I.a. Un seul trait éléen distinctif

L'infinitif actif σκάλείεν, l.3, bien attesté sous la forme σκαλεύω «piocher, racler, tisonner» (Hsch. σκαλεύει κινεῖ, ἀναστρέφει, ὀρύσσει), 81 présente l'aboutissement authentique -είω (<*-εϝjō) du suffixe de présent refait secondairement en -εύω, par analogie des aoristes et futurs sigmatiques. 82 Cela apparaît comme un archaïsme, conservé principalement en éléen et une fois ailleurs, sur une tablette de consultant, à Dodone,

⁷² Voir S. MINON, Variationnisme et épigraphie grecque antique, in E. DUPRAZ – W. SOWA (éd.), Genres épigraphiques et langues d'attestation fragmentaire dans l'espace méditerranéen, 2015, p. 283–290 (¿La formalisation de la langue officielle chez les administrateurs d'Olympie›).

 $^{^{73}}$ Pour la graphie redoublée -ξξ-, cf. Buck, GD, § 89. Elle ne paraît pas s'être rencontrée dans les inscriptions attiques, hormis deux funéraires, pour des anthroponymes: Δόξξα (IG II² 8160) et Ἀλέξξω[νος] (IG II² 13383, byz.).

⁷⁴ IG IV 515, Argos, 5^a.

⁷⁵ SEG 39, 568, Amphipolis, 4^a; ZPE 10, 1973, p. 71 s., Thessalonique, imp.

⁷⁶ IG XII Suppl. 83.

⁷⁷ IG XII 4, 526, 1^a.

⁷⁸ F. A. Pennacchietti, Nuove iscrizioni di Hierapolis di Frigia, AAT 101, 1966–1967, p. 317, n° 45, Hiérapolis (même forme en Lycie, TAM II 1144) et MAMA VI 325, imp.

⁷⁹ Cf. e.g. SEG 38, 1837, imp.

⁸⁰ F. CORDANO, Le tessere pubbliche dal Tempio di Atena a Camarina, 1992, n° 37, Camarine, 5^a.

⁸¹ La Souda a aussi: σκαλεύειν ἀνακινεῖν, διαξαίνειν (remuer, lisser, peigner).

⁸² IED II, p. 396s.

dont l'alphabet n'est pas éléen et le dialecte peut-être dorien du Nord-Ouest: μαστεί $\bar{\epsilon}$ ι, au subjonctif. Une inscription encore inédite d'Olympie nous livre cependant le participe présent du même verbe sous la forme σκαλέροντα. Force nous est d'admettre alors la coexistence au présent de formes en -ει- et en -ερ- et de constater que la variation est indépendante du timbre de la voyelle suivante puisque l'éléen atteste aussi σταθμείοι, IED 8, 6, φυγαδείοι, IED 30, 1, λατρειόμενον, IED 10, 7 etc. Deux explications se présentent: soit la forme σκαλέροντα est à imputer à une influence non proprement éléenne à Olympie, par exemple arcadienne, à supposer que le graveur ait été d'une localité frontalière ou sous influence arcadienne, comme le fut un temps Skillous; soit la variation est d'ordre phonétique, et c'est, dans l'un et l'autre cas, la notation de l'articulation d'un *glide* antihiatique: [j] noté iota, avec sa variante [w], notée digamma, la voyelle vélaire suivante étant susceptible d'avoir sporadiquement vélarisé l'articulation du *glide*.

B.I.b. Traits éléens non distinctifs

B.I.b.1. Thème de nominatif pluriel de l'article: τοὶ δικαστἕρες, l.11, et τοὶ Πελλανες, l.17, comme, en éléen, τοὶ καδᾶλέμενοι, IED 10, 6–7, alors que l'achéen le plus ancien paraît avoir oi (psilotique, cf. supra, A.I.a.3) dans une inscription de Sybaris (Ἀρμόχθεν οὶ Συβαρῖται κ' οἰ σύνμαχοι, Olympie, ca 500).86

B.I.b.2. Le vocalisme a radical du pronom démonstratif au génitif neutre pluriel ταύτον, l.5, et de l'adverbe à valeur locative mais caractéristique -/ε:/ d'instrumental ταύτε, l.14, connu en éléen et ailleurs, 87 n'est pas attesté dans les textes achéens – ni

⁸³ E. Lhôte, I.Dodone 29: ἔ ἄλλαν μαστείει; «ou doit-il en épouser une autre?» Plusieurs tablettes de même thématique ont le thème verbal de présent sous la forme μαστευ- attendue partout ailleurs. Est en revanche exclue du débat la forme verbale béotienne de l'interdit sacrilège du Ptoion d'Akraiphia (J. Ducat, Les Kouroi du Ptoion. Le sanctuaire d'Apollon Ptoieus à l'époque archaïque, 1971, n° 252, l. 1–2): μὲ ξύλλειο̄ ἐντός. Dans sa thèse inédite, Recherches sur le dialecte béotien, Diss. Nancy, 1997, p. 163, n. 134, G. Vottéro fait le tour des cinq interprétations possibles, et conclut ainsi (et c'est cette dernière interprétation qui est à nos yeux seule valide): «Finalement, le plus simple serait d'admettre un dénominatif *ksul-jo-mai → *ksullomai (d'où l'impératif *ξυλλειο/ξυλλειο/ξυλλιο), ayant le sens et (en partie) la même formation que ξυλίζομαι, cf. français «faire du bois»». Je remercie M. Garré de m'avoir signalé l'existence de cette forme.

⁸⁴ Voir Hallof, p. 108, n. 36.

⁸⁵ L'arcadien du Sud emploie des verbes en -εύω à l'époque la plus ancienne, à Tégée, au 4ª: παραμάξευε (IG V 2, 3, 1.23) et κελεύωνσι (IG V 2, 6, 1.15). Le laconien ancien, de son côté, atteste γεροντεύων, συνεφορεύοντα, cf. A. Striano, El dialecto laconio. Gramatica y estudio dialectal, thèse inédite de l'Université autonome de Madrid, 1989, p. 237 (IG V 1, 1317, l.2 et 5–6).

⁸⁶ MÉNDEZ DOSUNA, Achaean, p. 21, 3e: il fait remarquer que dans les décrets du koinon, l'article oi peut être imputable à l'influence de la *koinè* ionienne-attique, et cf. Dubois, I.dial. Grande Grèce II, n° 12.

⁸⁷ Voir déjà IED II, p. 385 s. et n. 102: neutre ταύτον, IED 13, 6; fém. ταυτᾶν, IED 22, 5, et ταύτε, l.14. Pour neu. pl. ταύτων dans la *koinè* des papyrus, voir E. MAYSER, Grammatik der griechischen Papyri aus der Ptolemäerzeit I, 1906, p. 113.

dans le Péloponnèse, ni dans les colonies. Il est analogique de celui de la forme des cas directs du neutre pluriel, ταῦτα. 88 Le même vocalisme se rencontre, à l'inverse, dans nombre d'autres dialectes, au gén. fém. pl., où la forme ταυτᾶν est un archaïsme puisque c'est par analogie des autres genres, et notamment du masculin, que τούτων s'est progressivement généralisé au féminin: ταυτᾶν s'est ainsi conservée plus long-temps qu'ailleurs en Messénie, en Grèce du Nord-Ouest, en Doride micrasiatique, à Théra et en Crète. 89

B.I.b.3. La caractérisation par la désinence -/ɛ:/ d'instrumental de $\tau\alpha \acute{\nu}\tau \vec{\epsilon}$ (là>, l.14, et peut-être du subordonnant $\tilde{\epsilon}$ (où, quand>, l.10 ($\epsilon \acute{\pi}$), si telle est bien la lecture à retenir (discussion, infra, C.II.2.), se retrouve en crétois, 90 alors que d'autres dialectes doriens doux (corinthien et argien oriental) emploient, de façon plus attendue, le datif-locatif $\tau o \nu \tau \tilde{\epsilon} i$. L'achéen de Pellana étant proche de ces derniers, il est plausible de considérer le trait comme éléen plutôt qu'achéen.

B.II. Traits communs: supradialectaux

B.II.1. Le radical de forme ἑταρ- (l.4 ἐταρ-ιτικὰν vs. class. ἑταιρικός, cf. D.II.2), de la forme classique ἑταῖρος pourrait être un archaïsme, à condition d'admettre l'explication traditionnelle par le féminin telle que l'expose P. Chantraine: «sur ἕταρος aurait été créé un féminin *ἕταιρα (...), refait en ἑταίρᾶ, ion. -η, d'où la création du masculin ἑταῖρος». PETIT a récemment repris la question en mettant en doute le rôle pivot qu'aurait joué le féminin, rarissime dans l'épopée, et en préférant l'hypothèse de deux dérivés parallèles, l'un simplement thématique, l'autre en -yoς. Précisons que les attestations épigraphiques de ἑταρ- ne sont pas anciennes et qu'elles se rencontrent essentiellement en Attique, à Delphes, à Corcyre et en Asie Mineure: la forme du radical n'y serait apparemment pas le fruit d'une évolution phonétique,

⁸⁸ Buck, GD § 124, mentionne les échanges dans les deux sens, mais le plus souvent dans le sens de l'attique, au gén. fém. pl. τούτων, comme eub. dat. fém. sg. τούτει, neu. pl. τοῦτα (IG XIV 871, Cumes, 6^a), delph. neu. pl. τοῦτα, gén. fém. pl. τουτᾶν, et béot. οὖτος, οὖτᾶ (de même chez Sophron). Voir aussi Μένdez Dosuna, Gramática, p. 195 (locr. épizéphyr. τοῦτα, τουτᾶν).

 $^{^{89}}$ Pour la Messénie, cf. IG V 1, 1390, l.63, $1^{\rm a}$; en Acarnanie, IG IX 1^2 , 241, l.11 et 15, $3^{\rm a}$; en Phocide, IG IX 1, 125, l.7, $2^{\rm a}$, Élatée; à Rhodes, Tit. Camirenses 109, l.13, $4^{\rm a}$, etc. À Théra, IG XII 3, 330, l.99, testament d'Epictéta, $3^{\rm a}$. Pour la Crète, e.g. I.Cret. IV 416.

⁹⁰ Voir M. Bile, Les adverbes grecs en -η, Verbum 4, 1981, p. 279–292, et Dialecte crétois, p. 211s., avec notamment des exemples de l'emploi de la conjonction de subordination, $\tilde{\xi}$, au sens temporel, comme celui qui est ici postulé, Lois de Gortyne (I.Cret. IV 72) IV l.31 ($\bar{\epsilon}$ δε κ' αποθαν $\bar{\epsilon}$ ι τις ...) et IX 37–38 ($\bar{\epsilon}$ δε κ' απογειποντι, δικκαδετ $\bar{\epsilon}$).

 $^{^{91}}$ Pour l'adverbe locatif τουτε̃ι, cf. IG IX 1^2 , 877, l.2, 4, 5, 7, 9, Corcyre, *defixio* du 3^a ; IG IV 1^2 , 122, l.25, Épidaure, 4^a .

⁹² P. Chantraine, Dictionnaire étymologique de la langue grecque, s.v. ἑταῖρος.

⁹³ Voir l'édition supplémentée (éd. A. Blanc – Ch. de Lamberterie – J.-L. Perpillou) du même dictionnaire, de 2009, p. 1300 (= Chronique d'étymologie grecque 4, RPh 73, 1999, s.v.).

dans la mesure où c'est seulement dans l'état le plus ancien du béotien qu'il arrive sporadiquement que la diphtongue /ai/ soit notée A devant consonne.⁹⁴

D. Petit écarte par ailleurs le rapprochement avec ἔτης (*swe-tās, éléen ϝέτας, IED 10, 8) pour le motif, auquel le psilotique ἐταρ-ιτικὰν apporte, en synchronie, une confirmation supplémentaire, que l'épopée présente une initiale *hεταρ- sans digamma. Cependant, Beekes pose le pronom réfléchi *se- comme initiale, et *swe, pour ϝέτας, *se l'on peut considérer à sa suite que la distribution des deux variantes de la racine du réfléchi est dialectale et fonction, dans chacun d'eux, de la prégnance soit de l'aspiration, soit de *w à l'intérieur de la séquence héritée *sw-: celle-ci aurait été susceptible de se réaliser ϝh, ϝ, h ou Ø. La conservation de *w initial est en principe attendue en achéen comme en éléen, mais non celle du /h/, dans l'éléen psilotique. La forme est munie d'un suffixe sophistiqué -ιτικός qui laisse soupçonner une création ad hoc ou un emprunt à un registre linguistique littéraire: se pas impossible que dans cet emploi, le ϝ initial, stigmatisant car typiquement non ionien-attique, n'ait pas été noté, par une forme d'auto-censure.

B.II.2. Désinences de datif singulier, d'accusatif et de datif pluriels de la flexion thématique:

Au datif singulier, dans μεγίσ(σ)τοι, l.13 et 16, la quantité du /o/ reste indécidable, partant l'analyse comme datif en -ŏι de type éléen ou comme datif en -ōι, susceptible d'être achéen. Le datif en -ŏι est en effet l'un des traits par excellence du dorien du Nord-Ouest, γ qu'il a tôt en commun avec le béotien, l'eubéen et l'arcadien. En revanche, un décret du koinon achéen n'a que le datif en -ωι de type ionien-attique: τῶι βουλομένωι, ἐν δὲ Ὀρχομενῶι, τῶι ψαφίσματι, Νεάρχωι; et l'argien, le corinthien et le mégarien présentent aussi cette désinence. Il est donc vraisemblable que l'achéen ancien ait conservé la diphtongue à premier élément long.

⁹⁴ Exemples chez G. Vottéro, op. cit. (note 83), p. 120s. (γυνακι, Χαρονδας, Ακραφιεες). En attique, L. Threatte, Grammar I, p. 268, interprète les rares exemples de A pour /ai/ devant consonne comme des «graphic mistakes»; Cl. Brixhe ne signale pas d'exemples de telles graphies dans son «Essai sur le grec anatolien», 1987.

⁹⁵ R. Beekes, Etymological Dictionary of Greek, s. vv.

⁹⁶ Le TLG d'Irvine permet de repérer les premières attestations du suffixe -ικός d'abord dans les adjectifs πολιτικός et κριτικός, chez Tyrtée (Elégies, Fr. 3b, l.3 F 580 Jacoby), puis chez les philosophes de l'école de Milet (Thalès, Fr. 1, l.10 Diels – Kranz etc.). Sur la question du sursuffixe -ιτικός, voir surtout D.II.2.

⁹⁷ Voir un exposé complet du sujet chez Méndez Dosuna, Gramática, p. 413–463.

⁹⁸ IED II, p. 370 et n. 19.

⁹⁹ Dial. graec. ex. 428, Orchomène, 234/233, l.4, 6, 9, 14.

¹⁰⁰ Pour l'argien, voir NIETO IZQUIERDO, Gramática, p. 131; pour le corinthien, connu seulement, à l'époque de l'alphabet réformé, par ses colonies, voir notamment L. Dubois, I.dial. Sicile, 1989, n° 97, fin 3ª (Syracuse), n° 117 (Camarine, asylie de Cos, 242ª) et I.dial. Sicile II, 2008, n° 42 (Syracuse, 4/3ª) et n° 60 (Camarine, 3ª?). Pour les colonies mégariennes de Sicile, ibid. I, n° 40 (Sélinonte, fin 5ª); pour celle de Chersonèse taurique (actuelle Crimée), voir Dial. graec. ex. 173, l.12–13 (300ª).

Acc. pl. τὸς δὲ λοιπὸς, l.8–9: tout aussi indécidable, graphiquement. En effet, l'éléen, compte tenu de la dualité de traitements du groupe *-ns final¹0¹ et du rhotacisme, a soit -0ς/ ρ , soit -0ις/ ρ . Et l'achéen a toute chance d'avoir eu - \bar{o} ς, comme l'atteste - ω ς dès l'époque de la réforme alphabétique.

Dat. pl. en -οις dans δαμοσίοις, l.5 et Λεδρίνοις, l.17, commun à l'éléen, à l'achéen et à l'ensemble du dorien; -οισι(ν) n'est employé qu'en attique, ionien, lesbien (sauf dans l'article), pamphylien et crétois et argien les plus anciens. 102

- B.II.3. Archaïsme de l'emploi du suffixe -τήρ, l.1: τρισδικασστέρεσι; l.11: δικαστέρες commun aux deux dialectes. En éléen même, cf. IED 5, ca 500 (règlement agonistique), l.2, διαιτατέρ et l.2–3: τοὶ μιαντέρες. Certes, pour le nom du juge, la copie corinthienne du décret éléen en l'honneur de juges corinthiens emploie δικάσταιρ, IED 35, 4 (après 191^a), mais il n'est pas impossible que la forme plus ancienne ait été localement suffixée en -τέρ. Le même type de flottement a pu exister en achéen, οù οἰκιστάς est attesté sur une monnaie de Crotone, ca 420, alors que l'étolien a οἰκιστέρ. ¹⁰³
- B.II.4. Extension de la désinence athématique de nominatif -ες à l'accusatif pluriel, attestée en achéen comme déjà en éléen, los l.7–8: ἐν τρῆς ἄνδρες (...), ἐν πέντε ἄνδρες, et l.8–9: τὸς δὲ λοιπὸς πάντες ὅσοι συννεῖαν.
- B.II.5. Thèmes en i sans alternance comme dans tous les autres dialectes que l'attique: gén. sg. πόλιος, l.5, dat. sg. μάντι, l.4. 106

B.II.6. Dat. pl. en -εσι (sans exemple de -οις, en revanche) pour les athématiques (l.1, τρισδικασστέρεσι) et notamment les thèmes en -εύς (l.1, Πελλανέσι vs. nom. pl. τοὶ Πελλανές, l.17). En éléen même, voir déjà, IED 16: Θεσπιέσσιν; IED 22, 17, l'arbitrage des Éléens pour les Skillontiens: Μαντινέσι (inscription où les géminées ne sont, sauf exception, pas notées)¹⁰⁷ et IED 30, 10: φυγάδεσσι, dont les nominatifs sont vraisemblablement tous en -εύς. On sait comment la désinence -ἔσ-σι, qui est notamment commune aux dialectes doriens nord-occidentaux, ¹⁰⁸ a pu se développer à partir

¹⁰¹ IED II, § 11 et p. 373.

¹⁰² Buck, GD, § 106.4.

 $^{^{103}}$ Méndez Dosuna, Achaean, p. 21, 3f (R. Arena, Iscrizioni IV 46) et IG IX 1^2 , 196 (οἰκιστῆρα, Thermos, 4^a). Le site du Packard Humanities Institute présente quelques exemples de οἰκιστήρ à l'époque impériale, en poésie notamment, qui témoignent du goût archaïsant caractéristique de cette période.

MÉNDEZ DOSUNA, Gramática, p. 467, mentionne trois exemples du trait à Dymè, 3ª (SGDI 1621 et 1615 et Dial. graec. ex. 429), et signale son absence dans les décrets de la ligue achéenne, à laquelle il donne une interprétation socio-linguistique (trait stigmatisé comme d'un niveau de langue inférieur).

¹⁰⁵ IED II, p. 378.

¹⁰⁶ IED II, p. 380.

¹⁰⁷ IED II, p. 364.

¹⁰⁸ Cf. note précédente et, pour le pamphylien δικαστέρεσσ[ι], avec un -ἔσσι à géminée siffante qui, sur la côte micrasiatique, peut être interprété en relation avec le contexte épique et des développements structurels qui se retrouvent en lesbien, cf. Cl. BRIXHE, Dialecte Pamphylie,

du nominatif athématique en $-\epsilon \zeta$, du fait de sa plus grande commodité phonétique. La même motivation a présidé à l'extension de $-o\iota \zeta$ aux athématiques. Notre inscription a cette particularité, sans doute imputable autant à l'éléen qu'à l'achéen, de noter volontiers à la fois la surarticulation des /s/ appuyants et les géminées (supra, A.III.5 et A.II.8), mais faudrait-il pour autant raisonner ici, non sur la désinence $-\epsilon \sigma \sigma \iota$, mais plutôt sur $-\epsilon \sigma \iota$, qui est bien plus rare? 111

L'arcadien est connu pour la convergence de ses paradigmes en -εύς et en -ης puisque le nom du (prêtre) y est au nom. sg. ἱερής, acc. hιερέν qui rejoint ainsi celui de la flexion sigmatique, pour laquelle sont attestés, dans les anthroponymes, -ην autant que -εα. 112 Or, le nom d'Achille, ἀχιλλεύς à l'origine, se rencontre sous la forme ἀχιλές sur un pinax de terre cuite du 6^a trouvé non loin de Sybaris, colonie achéenne. 113 Et ce type de noms de héros s'est précisément fondu en latin avec les noms grecs sigmatiques du type Σωκράτης: ils se fléchissent les uns et les autres suivant le type parissyllabique *civis*, mais avec *-es*, au nominatif. 114 La même forme ἀχιλές apparaît sur des vases corinthiens et attiques. 115 L. Dubois y voit un phénomène littéraire, à distinguer du développement morphologique tel qu'il apparaît dans les dialectes arcado-chypriotes. Mais les exemples de THREATTE sont loin d'être tous héroïques: celui-ci conclut, quant à lui, à l'omission graphique du second élément de la diphtongue. Contre la théorie suivant laquelle le trait constituerait une isoglosse arcado-chypriote (ces noms sont en -e-u- en mycénien), M. EGETMEYER penche plutôt, quant à lui, pour un développement chypriote distinct: «Le chypriote semble avoir eu tendance à préférer les formes en /-ēs/ au lieu de celles en /-eus/». 116

^{1976,} n° 3, l.11, 4ª. Pour le lesbien, cf. R. Hodot, Dialecte éolien Asie, p. 100s. (à la fois des consonantiques du type ἀρχόντεσσι, Mytilène, 2 ou 3^p, et le type en -εύς: [βασ]ιλήεσσι, Nèsos, 318ª, et Αἰγαέεσσι, Aigai, début 3ª).

¹⁰⁹ Voir Méndez Dosuna, Gramática, p. 480 (équation proportionnelle de J. Wackernagel, Zur griechischen Nominalflexion, 2. der Dativ pluralis auf -εσσι, IF 14, 1903, p. 373–375).

¹¹⁰ Voir le chapitre consacré à cette question (qu'il associe à celle des datifs athématiques en -οις) par Méndez Dosuna, Gramática, p. 473–487. Les inscriptions arcadiennes en *koina* péloponnésienne ont aussi -εσσι, cf. e.g. IG V 2, 357, Stymphale, 3ª.

¹¹¹ E. Schwyzer, op. cit. (note 23), p. 564.

¹¹² Voir Dubois, Dialecte arcadien I, § 72: φονές, γραφής, IG V 2, 8, 4ª, et 116, 3ª; la forme ancienne d'acc. sg. est hιερέν, IG V 2, 3, Tégée, 4ª. Gén. sg. en -έος, etc. Pour la flexion sigmatique, cf. § 59–62.

¹¹³ Dubois, I.dial. Grande Grèce II, n° 6, p. 28.

¹¹⁴ Latin Achilles, Neres, Peles, Perses, Teses, Tydes, Ulixes. Les grammairiens latins nous apprennent d'ailleurs que Ibycos de Rhégion utilisait Ὀλιξής (PMG 305), et Priscien, Gr. Lat. II, 276–277, rapporte aussi du poète épique et élégiaque Antimaque de Colophon qu'il employait Φυλής pour Φυλεύς.

¹¹⁵ ἀχιλές est attesté sur le vase de Sophilos, ca 575, cf. H. IMMERWAHR, Attic Script, 1990, n° 62; et L. Threatte Grammar II, 1995, p. 235s., énumère un certain nombre de nominatifs en -ής au lieu de -εύς dans des inscriptions archaïques et des ostraca.

¹¹⁶ M. EGETMEYER, Le dialecte grec ancien de Chypre, 2010, § 524.

La large expansion du trait inviterait, en fait, à considérer que cela a été une tendance assez générale des dialectes de confondre ce paradigme avec celui des sigmatiques: pour peu que l'abrègement en hiatus ait tôt joué, comme il est phonétiquement vraisemblable en dehors de l'attique où la métathèse des quantités a joué, les désinences acc. sg. -é α , gén. -é α , dat. -e $\tilde{\imath}$, pl. -e $\tilde{\imath}$ ç (ici Πελλανές, puis Πελλανεῖς supra, note 6), -έ α ς, έ $\tilde{\imath}$ ν convergeaient, sauf parfois pour l'accent (βασιλέα vs. Σωκράτεα) et au datif pluriel où -ε $\tilde{\imath}$ σι se distinguait initialement de -έ α σ(σ)ι. L'extension à ce cas de la voyelle /e/ de quantité brève, devenue ainsi quasi paradigmatique, pourrait être responsable de la création de la désinence de forme -ε α 0 et de son emploi indifféremment dans les paradigmes en -ε α 0 et en - α 0.

B.II.7. Infinitifs des verbes athématiques en -μεν (ἔμεν, l.10 et 18; δαμευτἕμεν, l.6), l

En éléen, l'infinitif thématique serait en -/e:n/, type φυγαδείημ, IED 30, 1. Mais en achéen, il est en -/ĕn/ vs. -/e:n/ pour les *verba vocalia* en -/eō/: ainsi φύλασσἕν, à Crotone, et ἔχἕν dans une loi sacrée achéenne, vs. αὐλῆν.¹¹⁸

B.II.8. Formation du verbe dénominatif au sens d'«inviter à un festin, à un banquet sacré» fait sur θοίνα: inf. θοινάζεν vs. θοινάω, θοινᾶν ailleurs. Le renouvellement en -άζω de *verba vocalia* en -άω est une tendance de la langue, mais ce verbe ainsi suffixé est rarissime: la seule attestation ancienne est chez Xén., Agésilas, 8, 7: ἐθοίναζεν ἐν ταῖς θυσίαις, en contexte dorien. Il est par ailleurs apparu récemment à Messène un θοινεύζω «exercer la fonction de thoinarmostria» (SEG 48, 497, 1^p ?). 1^{19} Sur le trait phonétique -ζω vs. $\delta(\delta)$ ō régulier en éléen ancien, cf. supra, A.I.a.4.

B.II.9. Formations d'aoristes sigmatiques: pour -ζω, aoriste en -ξα comme c'est attendu en dorien, d'où κατεδίκαξαν, l.17; pour ἀποτίνω, infinitif aoriste régulier: ἀποτεῖσαι, l.8 et 9. Pour les *verba vocalia* en -/eō/, infinitif μολέσαι, l.11. L'éléen présente de même: ἐφθακίξαιτο, IED 7, 4; ἐδικαξάταν et [ἀ]πεδίκαξαν, IED 15, 4 et 7; ποταρμόξαιτο, IED 22, 4 et 5. 120 Et pour ἀποτίνω: [ἀποτ]εῖσαι, IED 23, 6, ca 450/425(?) et [ἀ]ποτειάτω, IED 31, 9, entre 244 et 219.

¹¹⁷ Pan-dorien et commun au thessalien et au béotien, cf. Buck, GD, § 154.3. Pour l'achéen, cf. Méndez Dosuna, Achaean, p. 20, 2i (εἶμεν, e.g. Rizakis, Achaïe III, n° 3, p. 45, l.1, Dymè, 3ª; δόμεν, ibid., e.g. n° 118, l.2, Aigion, 228/227ª).

¹¹⁸ Dubois, I.dial. Grande Grèce II, n° 98, Crotone, testament du 4ª, et Dial. graec. ex. 429 = Rizakis, Achaïe III, n° 6, p. 61, Dymè, 3ª: ἔχεν, l.3–4 vs. αὐλῆν, l.8.

 $^{^{119}}$ Cf. M. Sève, Chronique d'étymologie grecque n° 15, RPh 89, 2015, 2, p. 139, s.v. θοίνη. 120 IED II, p. 399.

B.II.10. Désinences personnelles doriennes: 3^e pl. κα[ζ]ικέδντι l.12–1 3^{121} et 1^e pl. εὔρδ-μες, l.15, au lieu de -μεν: 122 la 1^e pl. n'est par ailleurs attestée ni en éléen ancien, ni en achéen.

B.II.11. Subordonnant ὄκκαι, l.2: Il ne peut phonétiquement s'agir du thème du relatif, qui serait de forme ὅπαι, cf. crét. ὅπαι κα, lac. ὅπα κα, l²²³ comme le laisse ici attendre ὀποίαι τέχναι, l.12. Il ne s'agit pas davantage de l'équivalent de l'att. ὁπόταν, qui en dorien serait ὅποκα κα, comme à Locres épizéphyrienne: ὅποκα κα δοκεῖ. l²² La forme ὅκκαι doit être rapprochée d'éléen τόκα, IED 6, 6 et ὅκα, I.Olympia 47, l.44, 2a: ὅκ[α π]αρεγενήθησαν ποθ' αὐτοὺς Μεγ[αλοπολῖται]. La séquence ὅκα καὶ se rencontre dans la littérature, chez Théocrite (Id. 4, 27), avec καί adverbial modificateur du complément qui le suit: φεῦ φεῦ βασεῦνται καὶ ταὶ βόες, ὧ τάλαν Αἴγων,/ εἰς Ἰάιδαν, ὅκα καὶ τὸ κακᾶς ἠράσσαο νίκας (...) «lorsque toi aussi tu t'es épris d'une mauvaise victoire».

Se trouve par ailleurs attesté ὅκκα, forme apocopée de *ὅκ(α) κα, tant en dorien littéraire (Alcman, prose dorienne d'Archytas et du pseudo-Archytas, 125 etc.), qu'en Doride micrasiatique (Calymna, dès 325a, nombreux exemples à Rhodes ...). Un décret de proxénie de Laconie, $2/1^a$, présente à la fois ὅκκα et καὶ (< ὅκα κα καὶ: καλεῖν [δὲ αὐτὸν] καὶ εἰς προεδρίαν ἐν τοῖς [γυ]/μνικοῖς ἀγῶσιν, οἶς ἁ [πόλις] τίθητι, ὅκκα καὶ τοὺς ἄλλους προξένους καὶ εὐεργέτας καλῆι. 126 Mais l'ordre des mots serait ici, à supposer que κ(α)' ἀζικία s'avère être la bonne interprétation, ὅκ(α) καί κ(α)' ἀζικία, à la différence du décret laconien, οù l'ordre est ὅκ(α) κα καὶ, avec καί adverbial modificateur, comme chez Théocrite, du complément qui le suit, τοὺς ἄλλους προξένους καὶ εὐεργέτας. 127 Or, il serait étonnant que καί, ici aussi adverbial, soit séparé par la particule modale du syntagme nominal qu'il modifie, contrairement aussi à IED 7, 1: καὶ κα(τὰ)' τά κ' ἑμι[ολίδοι(?) — —] «et conformément auxquels il multiplierait sa

¹²¹ Pour l'absence d'assibilation en dorien, cf. supra, A.II.5.

¹²² Pour Buck, GD, § 138.3, la ligne de partage est occidentale (-μες) vs. orientale (-μεν). Signalons que -μες se rencontre en Élide, en Messénie, autour de Corinthe, à Épidaure, mais aussi en Arcadie (IG V 2, 262, à Mantinée, 5ª, 419, à Phigalie, 3ª, et IPArk 24, à Alipheira, 3ª). En Grèce occidentale, attestations à Sélinonte, Entella, Héraclée (Tables) et Locres épizéphyrienne (mêmes sondages sur PHI).

¹²³ Pour crét. ὅπαι κα, cf. Bile, Dialecte crétois, p. 262s. (comparatif ou final: I.Cret. IV 72 [Lois de Gortyne] II l.35–36: ὅπᾶι κα λείοντι «comme ils veulent», et à Cnossos, I.Délos 1512, l.20, fin 2ª: ὅπαι ὧν καὶ ἁ πόλις των Κνωσίων φαίνηται «afin donc que la cité de Cnossos apparaisse ...»); pour delph. ὅπαι κα, cf. SGDI II, 2038, l.9: ὅπαι κα θέληι. Le tour est très fréquent dans les inscriptions de Bouthrotos, seconde moitié du 2ª, cf. I.Bouthrotos, n° 95, 96, 99, 100 etc.

¹²⁴ Cf. Méndez Dosuna, Gramática, p. 251 (A. De Franciscis, Stato e società in Locri Epizefiri. L'archivio dell'Olympieion locrese, 1972, n° 7, tabl. 4/3ª, l.13; et n° 22, l.12).

¹²⁵ Voir S. Minon, op. cit. (note 19), p. 11.

¹²⁶ IG V 1, 962, l.23-28 (Kotyrta).

¹²⁷ Voir Ed. Hermann, Griechische Forschungen I. Die Nebensätze in den griechischen Dialektinschriften in Vergleich mit den Nebensätzen in der griechischen Literatur und die Gebildetensprache im griechischen und deutschen, 1912, p. 160s. (ὅκα, ὅκκα).

dette par un et demi (?)»; à moins de supposer que καὶ modifie en fait ὅκα, de même que cet adverbe peut modifier εἰ, dans καὶ εἰ ου εἰ καὶ: auquel cas ὅκ(α) καί κ(α)' ἀζικία γένāται devrait être compris «lors même (dès lors) qu'un délit est commis». Mais n'attendrait-on pas plutôt en ce cas le verbe à l'aspect présent (γίγν $\bar{\epsilon}$ ται ου γίγν $\bar{\epsilon}$ ται ου γίγν $\bar{\epsilon}$ ται ου γίγν $\bar{\epsilon}$ ται ου γίγν $\bar{\epsilon}$ ται des décrets hellénistiques, non à l'harmonie austère des textes inscrits péloponnésiens des périodes archaïque et classique.

Dans l'autre cas, en interprétant le conglomérat ὄκκαι comme la forme résultant de ὄκκ(α) καὶ, et comportant par conséquent déjà la particule modale κα, comme dans le décret laconien, il faut alors lire ensuite, sans particule modale, καζικία, équivalent *hapax* du nom composé καταδίκὰ «condamnation», de même formation que le composé privatif ἀ-δικία, Él. *ἀζικία vs. ζίκα, cf. infra, D.III.a.3; et comprendre: «même quand/une fois qu'une/que la condamnation s'est produite/aura eu lieu, (interdiction de etc.)», ce qui pourrait être rendu avec plus de légèreté par: «même après condamnation». C'est ce choix d'édition qui a été fait, pour des raisons aussi de cohérence du texte dans son ensemble (voir le commentaire de Kl. Hallof, p. 105–107). L'emploi de l'aspect aoriste (γένᾶται), plutôt que présent, vient encore conforter notre choix.

C. Syntaxe

C.I. Traits en principe non achéens

Seuls sont attestés des traits communs, à l'exclusion peut-être du suivant (C.I.b), qui est commun à l'éléen et notamment au dorien du Nord-Ouest, sans que l'on puisse aujourd'hui prouver son usage en achéen ancien:

C.I.b. Un seul trait éléen, non distinctif

ἐν + acc., l.7: ἐν τρῆς ἄνδρες et 7–8: ἐν πέντε ἄνδρες vs. ἐν + dat., l.13–14 et 14–15: ἐν τῆι μεγίσ(σ)τοι ἔχεσαι τῆν ταύτε ἐγραπένῆν. Comme en arcado-chypriote, en dorien du Nord-Ouest, en béotien et en thessalien, et suivant l'usage hérité, ἐν s'emploie avec le datif-locatif comme avec l'accusatif directif. Dans le Péloponnèse, l'argien distingue en revanche ἐνς + acc. de ἐν + dat.; 29 et la seule attestation mégarienne de ἐν + acc., à Aigosthénès, pourrait être en fait imputable à l'influence du béotien. D'après J. Méndez Dosuna, l'achéen n'aurait pas employé ἐν + acc.: 131 nous n'en avons du moins aucune attestation assurée et les décrets du koinon emploient, bien

¹²⁸ IED II, p. 432.

¹²⁹ Voir par exemple l'index de Nieto Izquierdo, L'Argolide, p. 217: les exemples les plus anciens viennent d'Argos et de Tirynthe.

¹³⁰ R. SCHMITT, Einführung in die griechischen Dialekte, 1977, p. 39, n° 15.

 $^{^{131}}$ Méndez Dosuna, Achaean, p. 20. Pour εἰς, cf. e.g. Rizakis, Achaïe III, n° 1, Dymè, 280/279–275, p. 37, l.15: εἰς τὸ ἱερόν; n° 3, l.33, Dymè, 3ª: εἰς τὸ κοινόν; n° 173, Aigeira, 2ª, dédicace de la statue de Polycastos, l.5: εἰς τε αὐτὰν καὶ τὸ κοινὸν τῶ[ν] Ἰχαιῶν.

sûr, εἰς conformément à l'usage de la *koinè* ionienne-attique; signalons, en outre, qu'en face de ἔντε (κ' ἀποτείσ $\bar{\epsilon}$ ι), en locrien occidental, l'achéen de l'époque du koinon atteste ἔστε (κα ἀποδοῖεν), 132 indice indirect de l'existence en achéen plus ancien du couple ἐν vs. ἐ(ν)ς. Il est vrai que le siège de la ligue à Sicyone y laisse reconnaître un usage à coup sûr achéen oriental et qu'il n'est pas impossible que l'Achaïe occidentale entre Élide au Sud et Étolie et Locride Ozole au Nord ait employé ἐν + acc. comme l'ensemble du dorien du Nord-Ouest, mais cela reste, en tout état de cause, spéculatif.

Il paraît plausible de considérer que ἐν τρᾶς ἄνδρες et ἐν πέντε ἄνδρες renvoient aux personnes commises à l'exécution de la confiscation des biens, celles-là mêmes qui seraient passibles de l'amende majeure de dix mines, l.8 – dont l'importance du montant rappelle celle qui vise les magistrats IED 20 –, en cas d'absence de mise en œuvre de la procédure de confiscation. Dans ces conditions, un datif sans préposition aurait été peut-être plus attendu. C'est encore une différence d'ordre pragmatique qui a dû présider à cet emploi: l'accusatif met sans doute en évidence le mouvement qui aurait consisté à remettre l'affaire, littéralement ‹dans›, d'où ‹entre les mains de› personnes commises d'office.

C.II. Traits communs: supradialectaux

C.II.1. δοκιμία + dat. (τοῖς Πελλανέσι τρισδικασστέρεσι), l.1, comme ὰ ϝράτρα + dat. (τοῖρ Γαλείοις) en éléen, passim: l'emploi, en intitulé de décision officielle, d'un datif d'intérêt ou de destination, voire d'un comitatif (ancien instrumental), comme complément du substantif spécifiant le type de texte, est rare dans les textes littéraires, 133 mais relativement bien attesté dans l'épigraphie, le plus souvent en intitulé de conventions entre communautés (ὁμολογία, συνθήκα, συμμαχία, συροικία etc.), voire après le nom d'agent γραμματεύς. 134 Dans les autres dialectes, c'est le génitif de détermination qui est attendu, comme dans τὸ Μεγαρέων ψήφισμα (Thuc. 1, 140), pour désigner de qui émane la décision plutôt que ceux qu'elle concerne: la différence est d'intention, d'ordre pragmatique, c'est-à-dire relevant d'un choix en contexte, plutôt que syntaxique. L'origine du tour a été postulée comme reposant sur l'analogie de la construction du participe parfait passif avec le complément d'agent au datif: ὰ ϝράτρα + dat. serait analogique d'arg. τὰ ϝεϝρεμένα, auprès duquel aurait pu se rencontrer un datif. 135

¹³² Cf. Dial. graec. ex. 427 (RIZAKIS, Achaïe III, n° 1), l. 8, Dymè, 3^a.

¹³³ Voir les exemples cités par A. Debrunner, Griechische Grammatik II, 1950, p. 153c, et P. Hummel, La syntaxe de Pindare, 1993, p. 133.

 $^{^{134}}$ Voir IED II, p. 430–432, avec les références des parallèles épigraphiques, en Locride, Phocide, Béotie et pour γραμματεύς, en Attique, n. 71, 72 et 74.

¹³⁵ Sur l'origine du tour, cf. IED II, p. 432. Pour le participe argien, voir IG IV 493, Mycènes, ca 525, cf. Nieto Izquierdo, L'Argolide, n° 10: clause finale d'une loi archaïque sur le culte de Persée (...) κα(τ) τὰ ϝεϝρēμένα.

De même dans le cas présent, comme me le suggère un expert de Chiron, le datif pourrait être analogique de celui qui accompagnerait le participe substantivé de δοκέω au parfait, τὰ δεδογμένα. Un décret du koinon achéen de 228/227, trouvé à Aigion, pour les otages béotiens, s'ouvre du reste sur ces mots: Ἦδοξε τῶι κοινῶι τῶν Ἁχαιῶν, avec ce verbe de la famille de notre substantif (ou équivalent substantif) δοκιμία, 136 dont la complémentation au datif est la construction régulière. L'emploi du datif en intitulé peut être considéré en définitive comme commun aux deux dialectes.

C.II.2. ἐπί + dat.: ἐπὶ μάντι θύεν «sacrifier devant, sous la responsabilité d'un devin», l.3, et, l.4, αἰ μὲπὶ τοῖς δαμοσίοις τᾶς πόλιος «excepté sous la responsabilité des (devins) publics de la cité». Cet emploi de ἐπί surprend. Dans l'épigraphie attique, c'est ἐπί + gén. qui est employé pour désigner l'autorité en place, en l'occurrence l'archonte qui permet de dater la décision inscrite, et le même usage s'observe en argien 137 ou dans les décrets achéens du koinon. 138 On connaît, cependant, le particularisme que constituent les inscriptions funéraires anciennes d'Éolide, de Phocide, de Locride et surtout de Béotie ou encore de Lycie, où le tour ἐπί + dat. signifie «en l'honneur (du défunt)». 139

En éléen ancien, le tour est employé une seule fois, IED 3, 2: (...) καθύσας ἐπὶ τοῖ βο̄μοῖ «en consacrant sur l'autel», c'est-à-dire dans un emploi locatif commun à la plupart des dialectes. Il se retrouve peut-être employé plus tard avec des abstraits, au sens causal, comme IED 35, 2, après 191¹: [ἐπὶ τ]ᾶι καλοκα[γαθίαι, mais il est alors imputable à la *koinè*. À l'époque impériale, c'est en revanche ἐπί + gén. qui sert à dater, conformément, cette fois, à l'usage de la *koinè*: ἐπὶ τῆς σξα΄ Ὁλ(υμπιάδος). ¹40 Est beaucoup plus fréquent dans les inscriptions éléennes, certes des époques hellénistique et impériale, l'emploi de ἐπί + acc. pour exprimer le mouvement en direction d'un but à atteindre et la destination même.

Des exemples littéraires illustrent néanmoins dès l'époque classique, en attique en particulier, l'emploi de ἐπί + dat. pour exprimer la notion de pouvoir et d'autorité en tant que relevant de la personne, comme: πρᾶξαι ταῦτ' ἐφ' ὑμῖν ἔσται «il sera en votre pouvoir de le faire» ou τὸ ἐπὶ τουτῷ «autant que cela dépendait de lui». 141 Le tour n'est pas plus anciennement attesté que chez Pindare ou chez Hérodote. 142

 $^{^{136}\,}$ Cf. Rizakis, Achaïe III, n° 118, p. 173. Pour l'interprétation de δοκιμία comme substantif, voir infra, D.III.a.2.

¹³⁷ Voir e.g. Nieto Izquierdo, L'Argolide, n° 6, Argos, ca 575/550: ἐπὶ τōνδεōνēν δαμιοργόντōν ..., n° 12, l.5–6, à Mycènes ou encore n° 21, arbitrage d'Argos entre Cnossos et Tylissos, face B, l.38.

¹³⁸ Voir e.g. I.Olympia 57, l.2, certes, à l'époque impériale: [ἐπὶ στ]ρατηγοῦ τ[ῶν Ά]χαιῶν.

¹³⁹ Cf. Buck, GD, § 136.6. Je remercie Ch. Schuler de l'information concernant la Lycie.

¹⁴⁰ Cf. e.g. I.Olympia 122.

¹⁴¹ Voir Dém., Rhod. 30 ou Xén., An. 6, 6, 23.

 $^{^{142}}$ Pi., P. 8, 76; Hdt. 8, 29 etc. Voir R. Kühner – B. Gerth, Ausführliche Grammatik der griechischen Sprache I, 3 1955, p. 501 (§ 438, II, 3b).

Les deux emplois à l'intérieur de la même phrase des l.3–4 ressortissent à l'évidence à un registre littéraire ou élevé, et c'est sans doute à ce titre qu'en ont fait usage les juges de Pellana, dont la langue châtiée transparaît à plusieurs reprises, comme dans la suffixation sophistiquée de l'*hapax* ἐταριτικάν, l.4, ou dans la formation du composé également *hapax* τρισδικασστέρεσι ou peut-être même dans l'emploi de ἐπὶ E, et comme achèvera de le montrer l'analyse du lexique.

Incohérence: ἐπὶ Ε (μόλοιαν τοὶ δικαστέρες ἒ ἀπορείποιαν, μὲ μολέσαι) «...? que (les juges soient venus ou aient rendu leur verdict, ne pas procéder»), l.10–11. Le parallèle fourni par IED 3, 1: ὁ δέ κα ξένος, ἐπεὶ μ<ό>λοι ἐν τὶα[ρὸν] pourrait rendre tentant de corriger exceptionnellement notre texte en intervertissant les deux lettres pour lire, ici aussi, ἐπ<εί>, et comprendre peut-être: «après que les juges seront venus et auront rendu leur verdict, ne pas procéder». Une autre correction s'est en effet avérée nécessaire, l.7: l'exclusion du ς de τὸ{ς} δὲ λοιπὸν. 143 Il faut, en revanche, écarter l'hypothèse d'une forme dès cette époque iotacisante de ἐπεί > ἐπί, qui aurait été suivie de la conjonction de coordination alternative ἕ avec la corrélation ἕ μολοῖαν τοὶ δικαστἕρες ἕ ἀπορείποιαν. 144 Il est vrai cependant que l'absence d'élision de ἐπί devant E pourrait à la rigueur s'expliquer par l'existence d'une légère pause dans la diction (concernant le processus oralisé de la gravure, cf. supra, A.I.a, notamment 1 et 2) correspondant à la respiration d'une virgule, destinée à mettre en valeur le parallélisme créé par la répétition de la conjonction ἕ. L'énigme que pose à nos yeux cette séquence indique de toute évidence une anomalie lors de sa gravure.

Signalons à ce stade que la décision éléenne concernant les Skillontiens IED 22, 13 présente la forme $\grave{\epsilon}\pi\acute{\epsilon}$ du subordonnant, dont le /e:/ final correspond à la caractéristique d'instrumental que nous retrouvons ici dans l'adverbe $\tau \alpha \acute{\nu} \tau \~{\epsilon}$, l. 14, et constitue une variante possible de la finale /ei/ de datif-locatif de la forme $\acute{\epsilon}\pi\acute{\epsilon}$ í. Serait-ce alors que $\acute{\epsilon}\pi\`{\iota}$ $\~{\epsilon}$ vs. $\acute{\epsilon}\pi'$ $\~{\epsilon}$ que l'on attend, avec élision et psilose, résulte d'une tentative du graveur de distinguer sans ambiguïté le tour encore analytique $\acute{\epsilon}\pi'$ $\~{\epsilon}$ de sa lexicalisation sous la forme de la conjonction de subordination $\acute{\epsilon}\pi\acute{\epsilon}$? Il est vrai que l'absence d'élision paraît à ce point incongrue qu'il semble peut-être préférable de se résigner à admettre, en définitive, l'omission ou l'ellipse du cataphorique $\tau \alpha\acute{\nu}\tau \bar{\epsilon}$, dans un tour qui devait prendre la forme pleine: $\grave{\epsilon}\pi\`{\iota}$ $\tau \alpha\acute{\nu}\tau \bar{\epsilon}$ $\acute{\epsilon}$ «jusqu'à ce moment où».

Quoi qu'il en soit, l'ancien relatif à l'instrumental $\tilde{\epsilon}$ se rencontre en crétois et en cyrénéen figé en tant que subordonnant: il y est employé, seul, avec le sens temporel de 'quand', auquel Buck préférait un 'so long as' qui relève de la surtraduction ou de la glose en contexte. L45 C'est à mon avis, précédé de ϵ ní, que le sens proposé par Buck,

 $^{^{143}~}L.~18,$ le rétablissement de ϵ dans <ë>ã ne me paraît pas la solution la plus vraisemblable, comme nous le verrons au point suivant.

¹⁴⁴ Pour béot. ἐπί pour ἐπεί au 3ª (SEG 1, 132), cf. G. Vottéro, op. cit. (note 83), p. 97 et 211. Pour la forme contemporaine analogue ἐπιδεί, cf. e.g. SEG 3, 358, Akraiphia, 3ª: les attestations sont toutes béotiennes ou thessaliennes (sondage sur PHI).

¹⁴⁵ Voir Bile, Dialecte crétois, p. 258 et 262 (Lois de Gortyne, I.Cret. IV 72, IV l.31 et IX l.37–38: $\tilde{\epsilon}$ δὲ κ' ἀπογειποντι, δικκαδέτο «quand ils se seront exprimés, qu'il juge»), qui présente ε

(aussi longtemps que), pourrait être, en fait, justifié. Le sens temporel de la conjonction $\tilde{\xi}$, avec son */e:/ hérité marque de l'ancien instrumental, s'est développé progressivement à partir de cette origine casuelle: son emploi met en avant la représentation du temps comme moyen, causalité ou condition (voire consécution) du procès exprimé dans la proposition principale ($\mu \dot{\bar{\epsilon}} \mu \bar{o} \lambda \tilde{\epsilon} \sigma \alpha \iota$). À ce cas, $\dot{\epsilon} \pi \iota$ aurait ajouté la dimension concrète de proximité jusqu'au toucher, c'est-à-dire avec contact, 146 qui peut le faire traduire par (jusqu'à), comme lorsqu'il régit l'accusatif, dans ἐφ' ὅσον, dont le sens littéral est (jusqu'à tant que) (d'où: (dans la mesure où) et la valeur, très proche de celle d'un instrumental, ou dans des exemples temporels, développés à partir d'usages locatifs concrets, comme dès Homère: εὖδον παννύχιος καὶ ἐπ' ἠῶ καὶ μέσον ἦμαρ «je dormais toute la nuit, jusqu'à l'aurore et au milieu du jour». 147 Le syntagme subordonnant aurait ainsi permis d'exprimer la séquence temporelle représentée comme bornée que suppose la traduction (jusqu'à ce que, tant que). Il faudrait donc comprendre ici: «Jusqu'à ce que les juges viennent ou s'expriment, ne pas procéder». Le tour serait ancien comme le simple è crétois des Lois de Gortyne, car l'achéen de l'époque du koinon atteste en revanche l'emploi de ἔστε κα + opt. pour exprimer le terme temporel: ἔστε κα ἀποδοῖεν «jusqu'à ce qu'ils remboursent». 148

Notons cependant que, suivi du génitif, èπí peut introduire, au sens figuré, un motif, une cause comme dans: οὐκ èπὶ τούτου μόνον, ἀλλ' èπὶ πάντων «non pour cette seule raison, mais pour toutes» (Dém. 21, 38), 149 que le pronom relatif au datif féminin se rencontre en emploi adverbialisé avec le même sens dans èφ' $\mathring{\eta}$ «pour ce motif, pour la raison que», dans l'épigraphie classique attique ou béotienne, notamment; 150 et que le tour classique èφ' őσον (δεῖ) «dans la mesure où (il le faut)», procède de même d'un emploi adverbialisé du pronom relatif neutre. Or, nous pourrions avoir ici dans èπì $\mathring{\epsilon}$ l'équivalent à l'instrumental de èφ' suivi du datif $\mathring{\eta}$, qui serait dans le même rapport avec lui qu' èπέ avec èπεί, l'un et l'autre d'usage en éléen. La phrase serait en ce cas à comprendre: «pour la raison, le motif, dans la mesure où les juges viendraient ou s'exprimeraient, ne pas procéder». Mais le sens paraît alors moins satisfaisant qu'avec l'interprétation temporelle: il semble en effet que le doute a plus de plausibilité de porter sur le moment de la venue des juges que sur le fait même qu'ils viennent.

C.II.3. L'emploi de (δαμευτεμεν) πο' το Διὸς τ'Ολυνπίο, l.6–7, est certes typiquement éléen dans la mesure où il s'agit du Zeus d'Olympie et où le tour avec ποτ(ί)

comme valant conjonction temporelle; Dobias-Lalou, Dialecte Cyrène, p. 118 et n. 4, à propos de la grande loi sacrée SEG 9, 72, l.136: $\mathring{\eta}$ κα ἔξοι ἔωντι «tant qu'ils sont dehors»; et Buck, GD, p. 313, n° 116, Dréros, 6ª.

¹⁴⁶ Voir toujours J. Humbert, Syntaxe grecque³, 1986, \$ 522: «ἐπί exprime avant tout l'image d'un contact avec une surface».

¹⁴⁷ Hom., Od. 7, 288.

¹⁴⁸ Cf. Dial. graec. ex. 427 (RIZAKIS, Achaïe III, n° 1), l.8, Dymè, 3a.

¹⁴⁹ Voir Kühner – Gerth, op. cit. (note 142), p. 497 (§ 438, I, 3a).

¹⁵⁰ Voir notamment IG II² 1343; IG VII 2712.

est récurrent dans les inscriptions éléennes, mais l'usage du dialecte consiste en principe dans l'emploi, à l'époque de notre texte, de la préposition suivie de l'accusatif, comme IED 4, 3: ὅ τι δοκέοι καλιτέρος ἔχεν πο' τὸν θ<ε>όν, et 22, 11 ὀμόσαντες πο' τὸν θεόν ou IED 12, 7 ϝέρεν πο' τὸν Δία; c'est seulement à partir du 4^a que le génitif remplace l'accusatif dans ce tour: IED 28, 7–8: (ἀσεβήτω) ποτ' τᾶρ Ἀθάναρ; IED 30, 4–5: (φευγέτω) ποτ' τῶ Διὸρ τ'Ολυμπίω. 151 Il y a du reste coïncidence entre le changement de cas et le changement de forme de la préposition: soumise à l'haplologie par superposition syllabique (supra, A.I.a.4 et 5) à l'époque de l'accusatif, elle n'est plus soumise qu'à la plus banale et moins radicale apocope, à l'époque de la *koinè*, où le génitif relaie aussi l'accusatif; cet emploi nouveau rejoint alors des usages littéraires, notamment homérique, et est caractéristique aussi de la langue épigraphique de cette époque, en attique comme dans les autres dialectes. Le sens doit être par conséquent, non plus «devant», mais bien plutôt «aux yeux de, au nom de (Zeus O.)». 152

Il ne semble pas qu'il y ait d'attestation exactement comparable en achéen, ni des colonies ni du Péloponnèse, pas même à l'époque du koinon: dans un autre type de contexte, cependant, pour indiquer le mouvement en direction d'une entité <u>devant laquelle</u> on se présente, deux décrets du koinon emploient ποτί (sans apocope) + acc. (ποτὶ τὸ κατὰ τρίμηνον δικαστήριον, τὰν πόλιν, τὸμ βούλαρχον). ¹⁵³ Il en est d'autant plus remarquable que le cas employé soit ici le génitif, comme seulement dans l'éléen plus récent. Signalons que les serments sont exprimés dans d'autres dialectes à l'aide de κατά et du même génitif. ¹⁵⁴ L'usage syntaxique de π o(τ)' + gén. paraît par conséquent devoir être mis au compte, dans notre contexte, des juges pellanéens – le π o' haplologique au lieu de π oτ' pouvant être, de son côté, éléen –, ¹⁵⁵ sans qu'il puisse être considéré pour autant que le trait leur est propre, mais plutôt qu'il constitue un archaïsme, déjà épique, et par conséquent peut-être supradialectal.

C.II.4. Aspects et modes:

– infinitif aoriste ἀποτεῖσαι, l.8 et 9, alors que c'est le présent de ἀποτίνω qui est récurrent dans les inscriptions éléennes les plus anciennes, où il est employé à l'optatif

 $^{^{151}}$ Sur l'emploi formulaire de $\pi o \tau(i)$ avec successivement l'accusatif, puis le génitif à partir du 4^a , dans les inscriptions éléennes, voir IED II, p. 433–435.

¹⁵² Voir IED II, p. 435, n. 93: cf. avec πρός dans les dialectes ioniens-attiques ἐπιορκεῖν πρὸς δαίμονος «se parjurer aux yeux d'une divinité» (Hom., Il.19, 188); ὑποσχομένος πρὸς το Διός «promettant au nom de Zeus» (IG II² 1237, l.16, 396/395). La confiscation de biens privés ici mentionnée fait exclure le sens doin de Zeus», sauf à considérer que le complément ait été construit pour le verbe plus éloigné ϝάρρεν plutôt que pour δαμευτεμεν. Mais le bannissement dont il est question IED 12, 6–7 (ca 500/475) est construit en éléen de cette période avec l'accusatif: ϝέρεν αὐτὸν πο' τὸν Δία.

¹⁵³ RIZAKIS, Achaïe III, n° 1, l.9 et 16 et n° 3, l.26, 3a.

¹⁵⁴ Le dictionnaire de LSJ signale comme exemples épigraphiques le traité entre Delphes et précisément Pellana (F.Delphes III 1, 486, l.9, 285/280), où le serment se fait κατὰ τῶν ἱερῶν, ou encore le traité cité par Thucydide (5, 47, 8), avec: κατὰ ἱερῶν τελείων.

¹⁵⁵ C'est l'apocope qui est attestée en achéen, cf. supra, note 57.

ou à l'impératif prescriptifs, excepté IED 23, 6 ([ἀποτ]εῖσαι), ca 450/425(?) et 31, 9 ([ἀ]ποτειάτω), entre 244 et 219. L'usage de l'aoriste de ce verbe pourrait être imputable, dans notre contexte, aux Pellanéens, sans leur être propre néanmoins. Le caractère déterminé de l'aspect aoriste fait qu'il se rencontre le plus souvent employé pour ce verbe à l'impératif plutôt qu'à l'infinitif, puisque ce mode impersonnel sert à exprimer des prescriptions génériques. Le caspect est donc attendu pour le règlement d'une amende, mais le caractère distributif de la prescription ici énoncée (dans les deux cas, le sujet est \digamma έκαστον) explique sans doute l'emploi de l'infinitif plutôt que de l'impératif; du reste, l'infinitif aoriste est également employé, l. 6, δαμευτεμέν, à propos de la confiscation des biens, également répartie entre plusieurs groupes de commis ou de magistrats.

– ὄκκαι καζικία γένᾶται, l.2, contraste avec αἰ δέ τις ταύτον ποιρέοι, l.5–6, ου ἐπὶ ἔ μόλοιαγ, l.10, si c'est bien, ici, l'interprétation à adopter. Enfin, deux systèmes hypothétiques plus complexes coordonnent successivement optatif et subjonctif: αἰ δέ τις τὸ γράφος ταῦτο καζαλέοιτο καὶ ὀποίαι τέχναι καὶ μαχανᾶι εὐρόμενοι κα̞[ζ]ικέοντι τοὶ ξένοι, l.11–13, et de façon comparable, l.14–15: αἰ δέ τις τον Κιλικικον δικάζοιτο, αἰ δὲ δικάζοι καὶ δι' ὁ ε οἴον λόγον εὕρομες.

Les textes éléens anciens sont caractérisés par l'usage exclusif de l'optatif dans les systèmes conditionnels: la particule modale est absente de la protase (en αἰ + opt.), tandis que l'apodose de modalité prescriptive est en $\kappa\alpha$ + opt.; il en va de même dans les temporelles (ἐπεὶ μ<ό>λοι, IED 3) ou les relatives (ὄρ μέγιστον τέλος ἔχοι, IED 20, 3). ¹⁵⁸ Cependant, à partir du 4^a , le subjonctif commence à apparaître dans les textes, comme IED 30, 7–8: ὄσσα $\kappa\alpha$ ὔσταριν γένωνται, en face de l'optatif qui continue à être employé dans les conditionnelles (l.3–4: αἰ δέ τιρ φυγαδείοι).

Est employé ici un système plus souple puisqu'il a recours aux deux modes, y compris à l'intérieur de la même proposition, avec la gradation attendue entre l'optatif qui exprime le simple possible, quand le subjonctif dit «éventuel», avec ou sans la particule κα, ¹⁵⁹ projette dans le prolongement de la réalité présente, peu différent en cela d'un

¹⁵⁶ Dans le décret de Dymè, RIZAKIS, Achaïe III, n° 1, l.10, entre 280/279 et 275, c'est le présent qui est attesté: ἀποτινόντω. En arcadien, IG V 2, 357, Stymphale, 3^a , les deux thèmes verbaux se rencontrent de façon récurrente à l'impératif, avec leurs valeurs aspectuelles respectives. Un sondage mené sur Packard Humanities Institute montre que l'argien d'Épidaure a surtout l'aoriste, presque toujours à l'impératif; qu'en Grèce centrale, ce sont Delphes et les régions du Nord-Ouest qui se partagent le plus grand nombre d'attestations de l'aoriste (presque toujours à l'impératif), tandis que le présent se rencontre davantage dans les inscriptions béotiennes et thessaliennes.

¹⁵⁷ Voir J. L. García Ramón, Impératif et infinitif *pro imperativo* dans les textes grecs dialectaux: les *Lois de Gortyne*, in R. Hodot (éd.), Les modes dans les dialectes grecs anciens, 2001, p. 341–360.

¹⁵⁸ Voir IED II, p. 444–458.

¹⁵⁹ Pour l'emploi fluctuant de la particule κα dans les textes locriens anciens, avec l'optatif, cf. Dial. graec. ex. 363, et avec le subjonctif, IG IX 1², 718, loi sur les colons de Naupacte, ca 500/450, e.g. A, l.6–7: αἰ δείλετ' ἀνχορεῖν; B, l.1–2: αἴ τις hυπὸ τον νομίον τον ἐπιροίθον ἀνχορέε̄ι.

futur de l'indicatif. Ainsi, dans une inscription arcadienne de Tégée concernant des travaux, se succèdent subjonctif et optatif coordonnés dans une conditionnelle, où sont envisagés successivement, du plus au moins probable, l'empêchement de l'accomplissement de travaux adjugés par la guerre, puis la destruction de bâtiments achevés. 160

En achéen de l'époque du koinon se rencontrent également les deux modes, probablement avec la même différence de valeur: dans des conditionnelles en εἰ, le subjonctif est employé avec κα (εἰ δέ κα παρβάλληται «si elle transgresse») mais l'optatif, sans (εἰ δὲ μὴ δοίη «s'il ne versait pas»), tandis qu'un exemple de temporelle présente l'optatif avec κα: ἔστε κα ἀποδοῖεν «jusqu'à ce qu'ils remboursent». l' Le crétois des Lois de Gortyne, de même, utilise dans les protases des systèmes hypothétiques, suivant les modalités, αἴ + opt. vs. αἴ κα + subj., lé² et il en va de même en locrien et en delphien; l'emploi de la particule κα, ἄν en attique, avec le subjonctif est presque systématique. l' L'usage des modes tel qu'il s'observe dans notre texte peut par conséquent être attribué aux Pellanéens, même s'il ne leur est pas propre; l'apparition du subjonctif au 4ª en éléen montre en effet que la syntaxe des Éléens connaissait bien les deux modes et que l'exclusion du subjonctif dans les textes de lois les plus anciens relève simplement du choix strict d'un formulaire. l' 164

 INCOHÉRENCE: plus délicate est ce qui de prime abord pourrait apparaître comme une anomalie, l. 18: ὀ δὲ πίναξ Α ἰαρὸς τῦ Διός. La correction <ἔ>ᾶ proposée

¹⁶⁰ Pour la coordination d'optatif(s) et de subjonctif(s) dans la même proposition subordonnée, cf. E. Crespo The epigraphic use of two modal constructions, in E. Crespo – J. L. García-Ramón – A. Striano (éd.), Dialectologica Graeca, 1993, p. 93 (IG IX 1, 694, Corcyre, 3/2³, l.25 et l.132; à Delphes, IG IX 1², 179 [182³], l.20 [subj. + opt. + subj.]). Pour l'arcadien, voir Dubois, Dialecte arcadien II, IG 6 (Tégée, 4³), subj. + opt., l.6–8, p. 40: Eì δὲ πόλεμος διακώλυσει τι τῶν ἐσδοθέντων ἢ τῶν ἠργασμένων τι φθέραι «si la guerre empêche l'achèvement des travaux adjugés ou endommageait ceux qui sont achevés». Le même ordre de gradation que dans notre inscription s'observe, en revanche, aux l.12–15, avec 2 opt. + 2 subj.: εὶ δὲ τι ἐργωνήσας μὴ ἰγκεχηρήκοι ..., ὁ δὲ πόλεμος διακωλύοι, ἀπυδόας τὸ ἀργύριον τὸ ἄν λελαβηκὼς τυγχάνη, ἀφεώσθω τῷ ἔργω εἰκ ἄν κελεύωνσι οἱ ἐσδοτῆρες «Si un entrepreneur n'avait pas commencé les travaux et que la guerre l'en ait empêché, après avoir remboursé l'argent qu'il a reçu, qu'il soit démis de son travail si les adjudicateurs l'ordonnent».

¹⁶¹ Cf. Dial. graec. ex. 427 (RIZAKIS, Achaïe III, n° 1), l.8, Dymè, 3ª; RIZAKIS, Achaïe III, n° 3, l.6, Dymè, pour le deuxième exemple, et n° 6, la loi sacrée de Déméter à Dymè, l.8–9, pour le premier.

¹⁶² Cf. I.Cret. IV 72, e.g. IV l.8–14, cité et traduit par G. Genevrois, Le vocabulaire institutionnel crétois, p. 257: γυνὰ κερεύονσ' αὶ ἀποβάλοι παιδίον πρὶν ἐπελεῦσαι κατὰ τὰ ἐγραμμένα, ἐλευθέρō μὲν καταστασεῖ πεντέκοντα στατἔρανς, δόλō πέντε καὶ ρίκατι, αὶ κα νικαθεῖ «si une femme divorcée exposait son enfant avant de l'avoir présenté comme il est prescrit, elle paiera, cinquante statères pour un (enfant) libre et vingt-cinq pour un esclave, si elle est condamnée».

¹⁶³ Voir S. Minon, Emplois et valeurs de l'optatif dans le dialecte éléen, in Hodot, op. cit. (note 157), p. 306s., par comparaison avec l'éléen: la même distribution s'observe en crétois, en locrien et en delphien.

¹⁶⁴ Voir Minon, op. cit. (note 72).

par Hallof tente de faire apparaître ici l'optatif de εἰμί, que les inscriptions éléennes présentent à la 3e sg. soit sous la forme pandialectale εἴε, soit sous la forme locale ἔα, avec simplification de la diphtongue en hiatus et le /ä:/ noté A résultant de l'ouverture des */ɛ:/ anciens, caractéristique du dialecte. Mais la forme grammaticale de la prescription à l'optatif laisserait attendre, conformément à l'usage formulaire de l'éléen, κα + opt., soit, dans l'hypothèse développée ici: *κ' <ἔ>ā. L'emploi de l'optatif avec particule pour exprimer une telle modalité est spécifique à l'éléen ancien de sorte que l'achéen des juges aurait pu lui substituer une autre formulation. Rappellons que le décret éléen de proxénie en l'honneur de Damocratès de Ténédos, IED 34, fin 3^a, emploie à deux reprises, à propos, non de la consécration, mais de la gravure du décret, des subjonctifs 3e sg. à valeur prescriptive, sans particule modale, 1.30-32: Tò δὲ ψάφισμα τὸ γεγονὸρ ἀπὸ τᾶρ βωλᾶρ γραφὲν ἐγ χάλκωμα ἀνατεθᾶι ἐν τὸ ἰαρὸν τῶ Διὸρ τῶ Ὀλυμπίω; et 1.36: τὸ γεγονὸρ ψάφισμα ἐπιμέλειαν ποιήαται (...). Si un tel emploi du subjonctif pouvait avoir été commun à l'achéen et à l'éléen, il faudrait supposer que ce subjonctif ait pu ne pas comporter le /i/ analogique de l'indicatif, en achéen comme en éléen ancien (ἐκπέμπα, IED 30, 11) et dans l'arcadien voisin. 165 La copie pellanéenne du jugement aurait alors comporté è, et cette forme aurait pu être éléisée par le graveur, qui aurait substitué å à è, conformément à la phonologie de son dialecte.

Cependant, voici les trois autres exemples de formulaires de consécration des tablettes éléennes dont nous disposons aujourd'hui: l'un figure en tête de la révision d'un arbitrage international, IED 15, ca 475/450: Ἄγαλμα Δ ιός; l'autre, comme ici, à la fin d'une décision par laquelle les Éléens confèrent droit de cité et théarodoquie à deux individus, IED 16, 4: ὀ δὲ πίναξ ἄγαλμα τῦ Δ ιός. Et de son côté, la décision en faveur du secrétaire Patrias, IED 20, 9 se termine par: ὀ πίναξ ἰαρὸς Ὁλυνπίαι. Le verbe ‹être›, non nécessaire dans ce type de phrase nominale, n'y est jamais explicité. Le fait qu'il l'ait été dans le seul cas présent est un autre indice que la marque de propriété a été ainsi formulée par les trois juges Pellanéens.

D. Lexique et formulaire

D.I. Traits en principe non achéens

D.I.a. Traits formulaires éléens

D.I.a.1. Le substantif féminin hapax σκάλα, l.3–4 (μεδὲ σκάλείεν σκάλαν μεδεμίαν ἐταριτικὰν «ni sarcler aucune terre de l'hétairie»). l66 Deux autres substantifs féminins de cette famille sont attestés dans la littérature: le nom d'outil σκαλίς, qu'Hésychius glose: σκαφίον, qui a le sens de «hoyau, pioche», et l'autre hapax qu'est

¹⁶⁵ Cf. Dubois, Dialecte arcadien I, § 105.

 $^{^{166}}$ Sur le verbe à suffixe éléisé σκαλείω, en face de σκαλεύω «piocher, racler, tisonner», cf. supra, B.I.a.

σκάλεία (Gp. 2, 24), employé au sens de «sarclage, bêchage», nom d'action correspondant au nom d'agent σκαλεύς que fait connaître Xénophon (Oec. 17, 12, 15). Dans la mesure où il ne saurait être question ici du nom d'action, qui serait de forme σκάλεία en achéen comme en éléen, et où il ne s'agit pas non plus du nom d'outil, il reste sans doute comme seule solution: le lieu de l'action, i.e. la «terre sarclée». L'attestation dans une inscription éléenne d'Olympie encore inédite signalée par P. Siewert du syntagme déjà mentionné supra, ἔλεος σκαλέροντα, qui donne comme complément au verbe «un marais», pourrait suggérer des travaux collectifs d'assainissement destinés à la bonification des terres pour accroître la surface cultivable. Dans notre inscription, l'adjectif ἐταριτικὰν en position prédicative indique que l'on a le droit de σκαλείεν, sauf une terre de l'hétairie, sc. très vraisemblablement l'hétairie des Kilikikoi (l.14) responsable des troubles auxquels la sentence des trois juges de Pellana est destinée à mettre fin.

Ce peut-être le hasard qui fait que ce substantif ne soit pas attesté par ailleurs en éléen, mais l'inscription inédite tend à indiquer que la famille lexicale était bien présente dans le dialecte. De sorte que le vocable a toute chance d'être éléen sans que l'on puisse assurer qu'il appartienne aussi au lexique achéen: le tour à l'accusatif d'objet interne σκάλειεν σκάλαν, avec l'éléisme quasi exclusif que constitue la forme du suffixe verbal pourrait faire pencher pour un éléisme pour le substantif aussi.

D.I.a.2. Il est tout aussi remarquable que se succèdent, aux l.6 à 16, de façon donc relativement localisée, des éléments lexicaux à la fois caractéristiques du formulaire des textes législatifs éléens et conformes à la phonologie du dialecte, comme $\kappa\alpha(\tau\alpha)$ $\theta\nu\tau\alpha\varsigma$, l.10, avec l'haplologie éléenne, ou $\kappa\alpha\zeta\alpha\lambda\acute{\epsilon}o\iota\tau\sigma$, l.12, avec la notation Z du produit affriqué de la rencontre -/td/-, et páppev, l.6, avec l'ouverture de /ĕ/ en [ä] commune à l'éléen et au dorien du Nord-Ouest qui, cependant, présente une attestation du verbe avec son vocalisme radical /e/ conservé; le neutre γράφος, l.11, est apparu de son côté comme commun à l'éléen et au seul arcadien, même si l'attestation d'Orchomène d'Arcadie pourrait éventuellement laisser supposer une isoglosse de la portion nord-occidentale du Péloponnèse. lé8

Les thématiques abordées dans cette portion du texte sont canoniques et non spécifiques au jugement: sanctions types, affectation du produit des amendes au dieu local, protection de l'inscription contre toute forme d'atteinte. Les juges pellanéens paraissent donc avoir emprunté aux Éléens tel quel, sans même l'achéiser, leur formulaire des clauses de sanction et de protection et publication de l'inscription. Et la junctura σκάλείεν σκάλαν du paragraphe précédent pourrait appeler le même commentaire. Nous aurions par conséquent, dans le texte même de l'arbitrage rendu par les Pellanéens des citations des plaintes exprimées par les Lédrinoi, insérées en l'état.

¹⁶⁷ IG IX 1², 609, A12, Naupacte, ca 500: _Γερρέτο.

¹⁶⁸ IED II, p. 488: pour l'exemple arcadien, cf. IG V 2, 343, 4ª, l.31–32: γράφεα γραψάνσας.

D.II. Traits communs de lexique et de formulaire

D.II.1. ζαμία, l.10, est dorien, et probablement achéen, 169 mais non formulaire dans les textes éléens: les amendes y sont désignées à date ancienne par τὰ ζίκαια, ou τὸ ἐπίαρον lorsque l'une d'entre elles est présentée comme «sacrée» en tant que sanctionnant un délit qui était considéré comme lésant Zeus Olympios. 170 Cependant, dans le texte IED 30, ca 323, est attesté le neutre pluriel de l'adjectif ἀττάμια (att. ἀζήμια), renouvellement du formulaire, sous l'influence de la *koinè*: la forme est, du reste, un *hyperkoinéisme*, puisque le point de départ est la forme de la *koinè*, qui est éléisée, d'une manière qui ne concorde pas avec la phonologie de l'éléen ancien, où l'on aurait attendu, si ce mot avait été régulièrement employé dans les textes de lois, soit *ἀζάμια, soit *ἀδ(δ)άμια, cf. à la même ligne νοστίττην pour éléen ancien *νοστίδ(δ)εν ou *νοστίζεν. 171

D.II.2. Suffixation classificatoire dévalorisante en -(ιτ)ικός et créativité lexicale: ἐταρ<u>ιτ-ικάν,</u> l.4, et Κιλικ<u>ικδν,</u> l.14.

On attend ἑτα(ι)ρικάν, et non -ιτικάν, qui a pu être forgé par analogie de πολιτικάν (cf. aussi συγκριτικός, τραπεζιτικός). ¹⁷² Mais le point de départ est le verbe ἑτα(ι)-ρίζω, qui a généré l'adjectif verbal substantivé προσεταιριστοί «collègues, du même groupe» (Thuc. 8, 100, 3); l'adjectif en -ικός associé pourrait être, s'il existait: (προσ)-ετα(ι)ρι(σ)τ-ικός «caractéristique de collègues, d'un même groupe». L'adjectif déverbal ἐτα(ι)ρι(σ)τικός ainsi créé caractérise donc non directement l'hétairie mais le comportement de ceux qui en sont membres; or, le caractère *hapax* d'une telle suffixation classificatoire, comparable néanmoins à celle qui affecte ici cet autre *hapax* qu'est Κιλικικοί vs. Κιλίκιοι invite, dans ce contexte, à les rapprocher aussi sémantiquement en les interprétant toutes deux comme dévalorisantes: cela traduirait, dans le premier cas, l'hostilité du pouvoir envers les manigances de ce type de faction; en revanche, dans le cas de Κιλικικοί, la création pourrait traduire l'autodérision des membres de l'hétairie eux-mêmes: cela justifierait la lourdeur du suffixe fait d'un redoublement -ικ-ικ-, source d'un bégaiement sonore en principe évité dans la langue.

La formation de l'un et l'autre de ces termes est comparable. On a postulé un rapport entre ἐταριτικάν et le verbe ἑτα(ι)ρίζω «se comporter en membre d'hétairie»; de la même manière peut être invoqué ici le verbe κιλικίζομαι «avoir un comportement de Cilicien», i.e. «être cruel et tricheur» (Eustathe, Hsch.). On aurait: κιλικίζεσθαι/κιλικισμός/κιλικ-

Concentrons-nous à présent sur le seul Κιλικικοί. L'adjectif correspondant à Κίλιξ, -ικος est notamment Κιλίκιος. L'existence de doublets ethniques en -ιος/ctétique en

¹⁶⁹ Cf. Rizakis, Achaïe III, n° 1, l.9 ([τὰν ζα]μίαν).

¹⁷⁰ Cf. IED 10, 9-10 et 22, 18-19.

¹⁷¹ Sur l'aspect phonétique, voir IED II, p. 365, n. 351.

¹⁷² Supra, B.II.1.

¹⁷³ Théopompe forge l'abstrait κιλικισμός pour renvoyer à un comportement de «meurtrier aviné». Voir aussi la Souda: τρία κάππα κάκιστα[.] Καππαδοκία, Κρήτη καὶ Κιλικία.

-ικός se retrouve ailleurs, cf. e.g. Φώκιος/Φωκικός, Ὀλύνπιος/Όλυνπικός. Le ctétique désignerait, non le Cilicien, mais renverrait au statut, au *mode de vie* cilicien, cf. μετοικίζω/μετοικικός ‹qui a le statut de métèque›. P. Chantraine rappelait que Homère employait déjà 治χαιικός vs. 治χαιός, Τρωικός, Πελασγικός, et que «dans les dérivés d'ethniques la succession -ικικός était évitée: on a seulement Κιλίκιος (!), Θρηίκιος; mais Φοινικικός était admis». ¹⁷⁴ Si l'on se reporte à Φοινικ-ικός (LSJ), il apparaît, certes, que l'adjectif est employé au sens de «Phénicien» tout comme Φοινίκ-ιος, mais des exemples comme Φοινικικόν τι ‹une histoire de Cadmos le Phénicien› (Pl. R. 414c) ou son emploi pour référer à un comportement de tricheur ou de menteur (Plb. 3, 78, 1: Φ. στρατήγημα), ou encore l'emploi de l'adverbe Φοινικικῶς ‹à la mode phénicienne› (D. L. 7, 25), montrent son lien particulier avec le verbe en -ίζω correspondant, à savoir φοινικίζω ‹faire le Phénicien›.

Nos deux exemples illustrent donc comment le suffixe -ικός, au départ simple classificateur, a pu secondairement, en devenant suffixe ctétique, pour finir connoter la stigmatisation d'un groupe, ethnique ou autre. Ces deux créations ad hoc utilisent des procédés morpho-sémantiques communs à l'ensemble du grec, qui sont donc supradialectaux. Précisons qu'elles prouvent l'une et l'autre, même si le nom même des Κιλικικοί n'est probablement pas imputable aux juges pellanéens, 175 la maîtrise de la connotation péjorative et de ses signifiants, qui trahit l'appartenance des juges, tout autant probablement que des Κιλικικοί eux-mêmes, à une élite lettrée.

D.II.3. Deux formes verbales pourraient être, elles aussi, supradialectales, qui ne sont pas attestées en éléen: ἀπορείποιαν «exprimer, rendre un verdict», l.11, qui rappelle néanmoins ἔνποι, ἐπένποι «proclamer» (IED 6 et 20); et μολέσαι «procéder», l.11, toutes deux par ailleurs attestées, avec ces mêmes sens, dans les Lois de Gortyne. 176

D.II.4. INCOHÉRENCE: un trait de formulaire composite: la référence à la plus haute peine, ἐν τοῖ μεγίστοι ἔχεσαι τοῖν ταύτε ἐγραπένο̄ν, l.13–14 et 15–16. Elle apparaît comme le croisement entre la formule éléenne: ἐν τἐπιάροι κ' ἐνέχοιτο τοῖ 'νταῦτ' ἐγραμένοι, IED 10, 9–10, traité entre les Éléens et les Euaens, et IED 22, 18–19, décision concernant les Skillontiens: ἐν τοῖ μεγίστοι ἐνέχοι[τό κα δικαίοι], avec ici ellipse, cependant, du substantif typiquement éléen ἐπίαρον, et emploi de la forme ἐγραπένο̄ν,

 $^{^{174}\,}$ P. Chantraine, La formation des noms en grec ancien, 1933, p. 385–391, et en particulier p. 394.

¹⁷⁵ Voir le commentaire sur Κιλικικοί, Hallof, p. 116s. Précisons que les noms des hétairies étaient réputés à Athènes pour leur extravagance, voir notamment A. Forbes, A contribution to the Study of Greek Associations, 1933, notamment p. 223–227: leurs membres s'autodésignaient de noms provocateurs comme Autolekythoi (Dém., Contre Conon, 14, 16), Ithyphalloi (ibid.), Kakodaimonistai (Lysias, Fr. 53, 2). Voir aussi N. F. Jones, The Associations of Classical Athens. The Response to Democracy, 1999, p. 23, et V. Gabrielsen – C. A. Thomsen (éd.), Private Associations and the Public sphere, 2015, p. 7, note 2.

 $^{^{176}}$ Voir G. Genevrois, op. cit. (note 162), p. 238–240 (μδλέν), p. 352 (ἀπογεΐπαι) et p. 306 (ἀπογείπασθαι).

dont le caractère anomal parle en faveur d'une forme de compromis achéo-éléen, caractéristique de la situation de communication, cf. A.III.4.

D.III. Achéismes ou traits de koina achéenne

D.III.a. Hapax

D.III.a.1. Le composé τρισδικασστέρεσι, l.1, qui désigne les trois juges envoyés par les Pellanéens dont le nom est explicité l.13, surprend par son premier élément τρισ- distributif (τρίς ‹trois fois›), alors que c'est le radical τρι- du numéral τρεῖς qui est attendu: par exemple, le «nouveau» calendrier de fêtes arcadien provenant sans doute du mont Lycée et contemporain de notre texte atteste les composés: dat. <τρ>ι-ανβρί, l. 1, 2 et 3, nom. τριανβρίς, l. 14, et dat. τρι-παναγόρι, l. 3 aussi. 177 HALLOF, note 15, signale par ailleurs le doublet τριέλικτος (Orac. ap. Hdt. 6, 77)/τρισέλικτος (Man. 1, 197; Nonn., D. 7, 128) notamment employé à propos d'un serpent d' trois anneaux. Ont été de même employés avec τρισ-, τρίσ-αθλιος (trois fois malheureux) (Soph.+, non épigr.), τρίσ-μακαρ ‹trois fois bienheureux› (Hom.+, épigr.) ou encore τρισχίλια ‹trois f(ois) mille (Hom.+, épigr.): le passage de la valeur multiplicative à celle du simple numéral cardinal doit être analogique d'exemples de ce type. Un doublet analogue doit être invoqué pour expliquer la lectio difficilior de certains manuscrits de Xén., Cyr. 3, 3, 11: c'est δωδεκαδάρχοις qui est retenu dans les éditions (comme en 2, 4, 4, δωδεκαδάρχους), mais certains manuscrits hésitent entre δωδεκ-άρχας et δωδεκαδάρχας. La construction de notre composé paraît en tout cas témoigner d'un registre élevé, à prétention littéraire.

D.III.a.2. Désignation du document en référence à son contenu dans l'intitulé, l.1: fém. sg. δοκιμίᾶ ou neu. pl. δοκίμιᾶ (τοῖς Πελλανέσι)? Peut-on concevoir ici un substantif abstrait en -ίᾶ en face de l'autre abstrait, tout aussi rare, δοκιμ-ή «pierre de touche, preuve, démonstration» (Dioscoride, imp.+), suffixé quant à lui en -ᾶ? Serait-ce ici un doublet hapax plus ancien? Le nom δοκιμή est un déadjectif formé sur δόκιμος (Héraclit.+). Il a existé des doublets en -η vs. -ίᾶ/η, type πάτρᾶ/η (Hom.+)/πατριή/ά (Hdt.+), 178 et le fait que l'adjectif ait donné anciennement naissance à un abstrait en -ίᾶ est plus attendu que la conversion très rare du féminin adjectival en emploi substantivé. 179 Les équivalents les plus proches sont les neutres δόκημα, employé comme désignation du décret dans des textes argiens, et δόγμα, dans un décret laconien. 180

¹⁷⁷ Voir Clackson – Carbon, op. cit. (note 28).

 $^{^{178}\,}$ D'autres exemples encore chez E. Dieu, L'accentuation des noms en -ā (*eh_2) en grec ancien et dans les langues indo-européennes. Étude morphologique et sémantique, 2016, p. 254: φράτρα (Hom.)/φρατρία (Pl.+); p. 281: χρόᾶ/χροιά (att. les 2)/χροίη (Hom.+) etc.

¹⁷⁹ Voir e.g. ἡ κάκη de vice, la méchanceté (E.+), qui est la forme attique classique, avec remontée de l'accent par rapport à l'adjectif κακός (cf. E. DIEU, op. cit. [note 178], notamment p. 148 [κάκη]), en face de κακία (Thgn.+), qui est plus ancien et d'origine ionienne.

 $^{^{180}\,}$ Exemples argiens à Argos au 4/3ª, Nouveau choix n° 8, 27 et SEG 30, 360, l.17, au sens de décrets; et à Némée (SEG 34, 282, l.15). Pour le δόγμα laconien, cf. IG XII 4, 1, 215, l.1, ca 242, décret d'asylie de Cos.

Hésychius présente par ailleurs la glose δοκιμασία· ἡ ἐξέτασις τῶν ἀρχόντων, dont δοκιμία pourrait apparaître comme le raccourci, au sens de «probation, évaluation», comme il découle aussi du rapprochement avec le verbe δοκιμάζω, employé au moyen au sens de: «examiner, évaluer» i.e. rechercher la preuve expérimentale, pratiquer l'investigation, l'examen, l'estimation.

Ou l'analyse comme neutre pluriel de l'adjectif δοκίμιος est-elle préférable? L'adjectif a en effet été employé substantivé dès Platon (Timée, 65c): περὶ τὰ φλέβια, οἶονπερ δοκίμια τῆς γλώττης τεταμένα ἐπὶ τὴν καρδίαν «autour des veines qui s'étendent, comme «des appareils pour l'essai des saveurs» de la langue, jusqu'au cœur». Attesté aussi en emploi adjectival épigraphiquement, dès le 4^a, il est cependant toujours suffixé en -εῖον, comme s' il était fait sur un *δοκιμεύς, qui n'est attesté, quant à lui, qu'au 3/4º, comme ethnique de la cité phrygienne de Δοκίμειον (St. B.).¹⁸¹ L'adjectif a notamment été employé dans des papyri de l'époque impériale à propos de la vérification, de la certification des métaux précieux, notamment dans le cadre de la cité, pour la mise en circulation des monnaies. 182 L'autre question qui se pose est celle de l'emploi de neutres pluriels en intitulé d'inscriptions: le seul exemple qui me soit connu est celui qui figure en intitulé d'un décret crétois du 2ª trouvé à Tènos: Δόγματα Κρητ[ῶν] Γορτυνί[ων] (IG XII 5, 867), mais il ne s'agit pas d'un adjectif substantivé, mais encore une fois du substantif δόγμα. Dans un cas comme dans l'autre, la dénomination employée pour identifier le contenu du document est si rare que, vu l'existence d'autres éléments morphologiques et lexicaux qui le sont tout autant, elle paraît témoigner à nouveau d'un registre élevé, voire d'un style recherché.

D.III.a.3. Le choix d'éditer ἀζικία ου καζικία, l.2, pose le même type de questions. L'éléen des textes les plus anciens emploie le substantif ὰ δ/ζίκα ⟨jugement⟩ (IED 1 et 4) à côté de l'adjectif neutre δίκαιον, δίκαια au pluriel, employé substantivé pour référer à l'⟨amende⟩ ou aux amendes (IED 9 et 13). À propos de l'origine et du mode de formation des féminins en -ία, Chantraine écrivait: «le grec ayant volontiers utilisé comme abstraits des féminins, on conçoit qu'il ait créé parallèlement aux adjectifs en -ιος des noms de qualités en -ία. Le procédé est ancien, déjà usuel chez Homère»; puis: «Le suffixe -ιος s'employait volontiers dans les composés. De même -ία s'observe souvent dans les composés, en particulier chez Homère». Il citait notamment ἀ-δικία, εὐ-μοιρία ⟨bonheur⟩ (Hdn.) vs. μοῖρα, à côté de termes concrets comme κονία ⟨cendre⟩ (Hom.+), κοπρία ⟨fumier⟩ (Comiques etc.). 183

Nous en tirons argument pour éditer à cette ligne, soit ἀζικία, soit plutôt le composé nouveau (vs. le synonyme καταδίκη, Epich., Thuc.+) καζικία ($<^*$ κα(τ)δικία), avec l'apocope et l'affrication évoquées supra, A.I.a.4: Z ($<^*$ t#d). Il serait, dans le se-

¹⁸¹ Plus ancien exemple: IG II² 1415, après 385ª, à une période où la réforme de l'alphabet n'est pas encore complètement appliquée; c'est δοκιμεῖον qui est attesté avec cette seule orthographe du suffixe.

¹⁸² Cf. DGE s.v. δοκίμ(ε)ιος.

¹⁸³ Chantraine, op. cit. (note 174), p. 78–81 (citation, p. 79, § 60).

cond cas, question de (jugement de condamnation), en accord avec le subj. présent καζικέδντι et l'indic. aoriste κατεδίκαξαν qui conclut le texte en rendant compte de l'accomplissement de la mission des juges. L'absence de déterminant ne paraît pas dirimante, vu la valeur de démonstratif que paraît encore avoir le thème *so/to de l'article en éléen, un archaïsme dans ce dialecte qu'il pourrait avoir en commun avec l'achéen, cf. ici l. 17: τὰ δὲ κατεδίκαξαν τοὶ Πελλανες τοῖς Λεδρίνοις; du reste, δοκιμία n'est pas plus précédé de l'article, à la différence des intitulés des textes de loi éléens, qui ont toujours ἀ ϝράτρα.

Si l'on retient, avec Hallof, cette seconde option, ce substantif est un *hapax*, qui apporterait une illustration supplémentaire du style recherché de la rédaction de ce texte. Le raffinement de celle-ci réside surtout dans la formation nominale, tant par dérivation que par composition, comme on l'a vu plus haut. La créativité par substitution de suffixe, qui pourrait être illustrée par les deux exemples que nous venons d'examiner, serait l'indice d'une compétence linguistique supérieure, caractéristique d'un milieu lettré à la large culture littéraire, celui de pepaideumenoi.

D.III.b. Autres mots rares, d'origine notamment poétique

D.III.b.1. ἀρχαγόν, l.6.: c'est l'«initiateur, instigateur» dès Simonide (6, 197, 1) ou chez Euripide, ionisé en ἀρχηγός (Ésope+, et Thucydide). La forme est employée comme adjectif mais aussi substantivée, tant dans la littérature, où elle est post-homérique, que dans l'épigraphie. C'est un doublet du synonyme ἀρχηγέτης (Ésope+), dor. ἀρχαγέτας (Pi.+), qui est, de même, employé dans l'épigraphie. C'est donc un composé de registre élevé, mais qui est passé dans la langue standard.

D.III.b.2. Sur συναλόαν, l.3–4, les références ont été rassemblées par Hallof, ad loc. Elles indiquent, à mon avis, qu'il s'agit de battre les céréales ensemble, et le rapprochement avec le verbe συναλωνιάζειν transmis par la Souda, évoque aussi les fêtes probablement célébrées sur les mêmes aires, qui doivent clôturer la moisson. Il est plus difficile de déduire du parallèle de l'emploi thessalien de λιμήν (port) au sens d' ἀγορά, que la συναλόα serait un (rassemblement sur l'agora), dans un contexte, certes, d'interdiction généralisée des rassemblements à la suite de la tentative de stasis que le jugement est destiné à réprimer définitivement. Nous n'avons en effet aucun indice d'une telle évolution de sens du simple ἀλωή, qui renvoie toujours à un contexte agricole. Il me semble en outre que si ἀλωά avait pu vouloir dire (lieu de) rassemblement, la périphrase n'aurait pas été συναλόαν ποι ξεν, mais άλωὰν (συν)ποι εῖν. Insistons ici sur le caractère une nouvelle fois *hapax* du substantif composé, alors que le simple ἀλωή, chypr. ἀλουά, est bien connu. La périphrase συναλόσιν ποιξεν était-elle plus concrète et moins littéraire que l'emploi du verbe συναλοάω (Hippon.+) ou au contraire représentait-elle une forme d'afféterie stylistique? L'environnement, sur ce plan, recherché pourrait faire pencher ici aussi pour cette seconde interprétation. Voici en tout cas attesté pour la première fois le substantif dont ce verbe est le dénominatif.

Bilan

C'est l'analyse des traits graphico-phonétiques (A) qui est la plus fructueuse pour rendre compte de la nature exacte de la situation de communication interdialectale à l'origine de la copie du jugement pellanéen affichée à Olympie. Les traits de ce niveau sont assez également répartis entre les catégories I, II et III répertoriées, et si des archaïsmes sont bien sûr communs à l'éléen et à l'achéen de cette période (ὄσοι encore sans géminée, alors que d'autres sont notées; \digamma intervocalique encore noté dans π οι \digamma εν), d'autres traits (labellisés Incohérence) sont, en revanche, caractéristiques de la situation de communication interdialectale: deux graphies inédites notamment témoignent d'essais d'adaptation de traits caractéristiques du système phonologique achéen, mais incompatibles avec celui de l'éléen (συννεῖαν et δαμευτεμεν, A.I.a.2 et A.I.b.2). Il semble pouvoir être inféré, à la fois de certaines analyses (notamment celles de π άνθας et de Εγρα π ένον, A.III.3 et A.III.4) et du fait que les interférences entre les deux dialectes sont surtout d'ordre graphico-phonétique, que l'original a bien été rédigé par les juges achéens de Pellana et que la tablette affichée à Olympie en est la copie éléenne, comme il est logique.

À la différence de ce qui a été observé au niveau précédent, la plupart (13/17) des traits morphologiques (B) sont communs non seulement aux deux dialectes en présence, mais plus largement à l'ensemble du dorien, voire au-delà, comme pour la forme έταρ- du radical de έταῖρος, connue aussi de l'attique et du grec anatolien. Un seul trait archaïque typique de l'éléen est représenté (la suffixation verbale en -είω au lieu de -εύω dans l'infinitif σκαλείεν), dont l'isolement même dans ce texte laisse supposer, soit que ce dialecte l'avait, en fait, en partage avec l'achéen le plus ancien, soit que cette disposition a été incluse dans le jugement achéen en respectant la lettre même d'un document préparatoire émanant d'Éléen(s), comme il paraît ressortir d'indices formulaires, ci-dessous. Trois traits, cependant (l'article τοί, le /a/ au radical de ταυτau gén. neu. pl. et le /ε:/ d'instrumental adverbialisé), ne se trouvent pas attestés dans ce que nous connaissons de l'achéen: caractéristiques du dorien sévère ou du dorien du Nord-Ouest, ils pourraient par conséquent dans une certaine mesure corroborer ce que laisse soupçonner la situation géographique de Pellana, à savoir le classement de la forme orientale d'achéen qui y était parlée plutôt avec le groupe dit autrefois «saronique», c'est-à-dire avec le dorien «doux» en particulier de la zone de Sicyone et de Corinthe. Mais la majorité écrasante des traits communs invite en même temps à considérer que l'éléen était très proche d'un achéen commun, qui devait constituer, comme l'éléen lui-même, un moyen terme entre dorien du Nord-Ouest et dorien sévère. Le rôle fédérateur d'un sanctuaire comme celui de Zeus Hamarios, sur le territoire d'Aigion, a pu servir à unifier l'Achaïe linguistiquement aussi, et cela bien avant l'époque de la ligue. 184

¹⁸⁴ Sur ce sanctuaire et son antiquité, voir A. AYMARD, Les assemblées de la confédération achaïenne, 1938, p. 282–284: «La création d'un Hamarion par les Achaiens de Grande-Grèce

Comme on s'y attend, la syntaxe est encore plus homogène: à part l'emploi de év avec les deux types de rection, datif et accusatif, commun à l'éléen et au dorien du Nord-Ouest, mais dont rien n'indique qu'il soit achéen, ne sont attestés que des traits communs, non seulement aux deux dialectes en présence, mais plus largement à l'ensemble du dorien, à nouveau.

L'analyse du lexique enfin s'est révélée particulièrement instructive sur le plan diastratique, c'est-à-dire quant à la question du registre linguistique employé, reflet, certes, du milieu social des individus rédacteurs du compte rendu de jugement, mais surtout de la visée qui était la leur dans ce cadre diplomatique, où l'écrit s'affiche non seulement dans sa matérialité mais aussi dans la forme linguistique de son énoncé – dialectale ou supradialectale – et dans son style, pour rendre manifeste la nature de la relation entre les deux communautés, notamment le sens du rapport de force le plus souvent mis en scène. Le prestige visé, en particulier à travers la recherche lexicale et stylistique, est la manifestation linguistique des enjeux de pouvoir.

Or dans notre texte, des rémanences archaïques (ὄσοι sans géminée, σκαλείεν avec son suffixe de forme -είω), de tradition parfois épique (suffixe -τήρ de nom d'agent), et des expressions recherchées, d'ordre syntaxique (périphrase συναλόαν ποιξεν, accusatif d'objet interne σκαλείεν σκάλαν) et lexical (composé *hapax* τρισ-δικασστέρεσι et nouvelles dérivations féminines, soit en -ία, soit en -ā – δοκιμία, καζικία et σκάλα –) dénotent un registre élevé, supradialectal plutôt qu'achéen, dont l'éléen n'offre pas l'équivalent, sinon en syntaxe, dans son usage de l'optatif dans les deux membres des systèmes hypothétiques à apodose prescriptive. Cependant, des traits formulaires typiques des textes éléens et des expressions toutes faites comme l'accusatif d'objet interne σκαλείεν σκάλαν, dont un élément au moins est éléen et non achéen, donnent à penser que se trouvent intégrés à la δοκιμία pellanéenne de probables extraits de l'énoncé même des griefs déposé devant le tribunal par les plaignants éléens de Lédrinoi.

Conclusion

Il s'ensuit que la langue de ce texte repose sur une variété d'achéen faiblement éléisée (vernis superficiel à la gravure), avec cependant quelques éléismes formulaires et lexicaux intégrés tels quels. Nonobstant notre médiocre connaissance de cet achéen ancien, par recoupement à partir de l'achéen *koinéisé* de l'époque du koinon et par déduction à partir notamment d'indices, certes minces, qui paraissent témoigner en faveur de l'existence de deux variétés d'achéen, l'une orientale, représentée en particulier par le pellanéen, l'autre occidentale, celle notamment de Dymè, il est apparu

afin d'y réunir leurs assemblées est, pour Polybe, simple imitation des coutumes des Achaiens du Péloponnèse; or, cette création se place vers le milieu du V^e siècle avant J.-C.» Les assemblées achaïennes se tenaient auparavant sur le territoire d'Hélikè, avant sa disparition en 373, à la suite d'un tremblement de terre et d'un raz-de-marée.

que les deux dialectes en présence dans la situation de communication dont la version gravée sur notre tablette livre un témoignage indirect, achéen de Pellana et éléen, étaient suffisamment apparentés pour que la plupart des traits linguistiques reconnaissables puissent être considérés comme leur étant communs, et ce d'autant que des archaïsmes nous transmettent un état de langue plus ancien, largement supradialectal. Le registre linguistique de nos trois juges pellanéens s'est par ailleurs avéré d'un niveau élevé, qui confine parfois au littéraire: le nombre d'*hapax* est frappant, et la syntaxe est parfois plus complexe que dans les textes législatifs éléens, au cadre formulaire normatif. Ce texte nous découvre en définitive, sous ce vernis éléen occasionnel, non tant le parler pellanéen qu'une forme de *koina* diplomatique de registre élevé, dont le noyau était, certes, le vernaculaire de ces trois juges. Nous pouvons y voir comme les prémices de la *koina* achéenne de l'époque du koinon.

École pratique des Hautes Études (PSL / Laboratoire Anhima) 17, rue de la Sorbonne 75005 Paris France sophie.minon@ephe.sorbonne.fr

Der CHIRON wird jahrgangsweise und in Leinen gebunden ausgeliefert. Bestellungen nehmen alle Buchhandlungen entgegen.

Verlag: Walter de Gruyter GmbH, Berlin/Boston Externes Fachlektorat: Eva Hagen Druck und Bindung: Beltz Grafische Betriebe GmbH, Bad Langensalza

Anschrift der Redaktion: Kommission für Alte Geschichte und Epigraphik des Deutschen Archäologischen Instituts, Amalienstr. 73b, 80799 MÜNCHEN, DEUTSCHLAND redaktion.chiron@dainst.de